

Rapport d'exécution 2021

Convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi

Région Occitanie Département de la Haute-Garonne

La stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté repose sur une mise en œuvre à partir des territoires, en appui de la gouvernance nationale dont elle fait l'objet. La contractualisation entre l'Etat et les départements en constitue un levier.

Le présent rapport a pour but de rendre compte de l'exécution des crédits d'un montant total de **7 033 450 €** dont **3 159 772.50 €** versés par l'Etat en 2021 au titre de l'avenant n°2 de la convention signée par le Préfet du département et le Président du Conseil départemental le 29 mars 2019.

Le Conseil départemental a souhaité s'engager dans cette stratégie réaffirmant sa volonté de garantir sur l'ensemble du territoire l'accès effectif de tous aux droits fondamentaux dans les domaines de l'emploi, du logement, de la protection de la famille et de l'enfance, de la santé, de l'éducation, de la formation et de la culture.

En 2021, le Conseil départemental de la Haute-Garonne, chef de file de l'action sociale, est resté pleinement mobilisé pour maintenir, voire renforcer ses aides et ses services indispensables aux plus démunis et à l'ensemble des personnes et des familles qui subissent de plein fouet la crise.

C'est dans ce contexte que les actions ont été maintenues mais aussi adaptées face à cette crise économique et sociale conséquence de la COVID 19. Les projets ont pu majoritairement être déployés tel que prévu dans la convention.

Les crédits non exécutés seront reportés en 2022 afin de répondre aux objectifs de la convention.

Engagements socles

Thème 1 : Prévenir toute « sortie sèche » pour les jeunes sortants de l'ASE

Action 1.1 : L'accompagnement vers l'emploi et la formation des jeunes

- Description l'action :

L'article L222-5 du code de l'action sociale et des familles, dispose que « Peuvent être pris en charge à titre temporaire par le service chargé de l'aide sociale à l'enfance, les mineurs émancipés et les majeurs de moins de 21 ans qui éprouvent des difficultés d'insertion sociale faute de ressources ou d'un soutien familial suffisant. » Ce dispositif, facultatif, est soumis à plusieurs conditions pour le jeune qui doit faire valoir des défaillances familiales, sa volonté à s'insérer et à accéder au droit commun avant ses 21 ans et accepter d'être en relation avec les travailleurs sociaux.

Le département de la Haute-Garonne ne pratique pas les sorties sèches de l'ASE et accompagne d'ores et déjà les jeunes vers l'autonomie.

En 2021, 1194 jeunes sont accompagnés dans le cadre d'un contrat jeune majeur (APJM et AEDJM) avec la construction de parcours d'autonomisation et d'insertion. Le budget 2021 alloué aux jeunes majeurs hébergés est de 27M€ (budget global 2021 pour le département : 212M€.) (CAA 2021)

Le risque de rupture de parcours des jeunes auprès desquels le service de l'ASE s'est investi de nombreuses années doit être le plus limité possible, mais certains, ne sont pas prêts à s'engager dans une démarche d'insertion accompagnée par l'aide sociale à l'enfance. Une meilleure connaissance et coordination des dispositifs de droit commun peut constituer un appui efficient. Le travail d'articulation avec les dispositifs de droit commun, et notamment les missions locales, doit se réaliser avant l'atteinte de la majorité, en se préparant pendant la minorité pour organiser les relais nécessaires à la prévention des ruptures de parcours.

L'action permet de favoriser les articulations avec les missions locales afin d'accompagner les jeunes sortants de l'ASE vers la formation et l'emploi pour faciliter leur insertion sociale en s'appuyant sur l'entretien de préparation à l'autonomie dès l'âge de 16 ans et l'élaboration du protocole d'accès à l'autonomie en lien avec l'Etat et le Conseil régional.

Le département s'est engagé aux côtés des missions locales dans les appels à projet lancés par l'Etat dans le cadre de l'accompagnement des jeunes repérés comme NEET. Le département fait, en effet, partie du consortium constitué en 2019 par les missions locales Haut-garonnaises.

Le département de la Haute-Garonne finance les 2 missions locales Haut-garonnaises dans l'objectif d'accompagner l'accès à l'emploi et la formation des jeunes.

- Bilan de l'action :

A l'appui de l'entretien de préparation à l'autonomie et d'une convention de partenariat avec les deux missions locales de la Haute-Garonne, il s'agit de mettre en place les articulations nécessaires pour favoriser les orientations des jeunes sortants de l'ASE vers les missions locales pour prévenir les ruptures de parcours et favoriser leur insertion, avec in fine, l'objectif de l'accès à l'emploi.

Le département de la Haute-Garonne participe au financement des missions locales à hauteur de 1,2 million d'euros chaque année.

Dans le contexte de crise sanitaire, des articulations autour des jeunes ayant atteint l'âge de la majorité et plus de 21 ans ont été instaurées pour favoriser leur insertion. En effet, au-delà des compétences obligatoires dévolues au Département de la Haute-Garonne, il a été décidé, pour les deux confinements, de maintenir les prises en charge des jeunes majeurs soit en prolongeant les contrats jeunes majeurs au-delà de 21 ans ou des termes du contrat, soit en maintenant l'accueil de jeunes de

plus de 18 ans, ne présentant pas les critères d'accès au contrat jeune majeur, dans le cadre d'un contrat jeune majeur.

Des réunions sur les territoires entre les missions locales et les équipes sociales et médico-sociales du département ont été organisées pour favoriser une interconnaissance des missions et des compétences de chacun.

Concernant les jeunes accompagnés dans le cadre des contrats jeunes majeurs, 20 % de ceux-ci sont accompagnés par les missions locales.

Durant l'année 2021, un nouveau projet pour l'enfant (PPE) a été expérimenté sur le territoire du Lauragais, avec l'insertion de l'entretien des 16 ans permettant de préparer l'accès à l'autonomie.

- **Calendrier de l'action :**

➤ Année 2021

- **Budgets de l'action 1.1 :**

Budget Etat	Budget CD31	Budget Global	Budget Engagé	Budget Exécuté au 31/12/21
130 000 €	130 000 €	260 000 €	260 000 €	260 000 €

Action 1.2 : Le lien social (ADEPAPE)

- **Description de l'action :**

L'association ADEPAPE 31 apporte un soutien moral, matériel, peut attribuer des secours et aides financières et contribue à l'insertion sociale des personnes accueillies en protection de l'enfance. Elle permet aux jeunes majeurs issus de l'ASE de trouver un accueil spécifique, de pairs, et qui est en même temps totalement en lien avec les structures jeunesse.

Le partenariat avec l'ADEPAPE 31 confirme toute la nécessité et tout l'intérêt de la dimension d'entraide pour les jeunes adultes et de la possibilité de trouver un accompagnement social et éducatif spécifique mais indépendant des services de l'ASE. Le CD31 et l'ADEPAPE 31 renforcent leur partenariat afin de consolider leur complémentarité.

À ce titre, l'association est un des acteurs majeurs du fait de ses missions spécifiques, elle est toujours de plus en plus sollicitée par ces jeunes majeurs et son activité ne cesse d'augmenter. Il est donc nécessaire de consolider le soutien financier en ce sens.

Concernant l'accès aux droits, le CD31 est partenaire de son initiative pour créer un livret recensant les acteurs ressources (type « passeport malin ») à destination des jeunes sortant de l'ASE. Une première ébauche du livret a été communiquée en décembre et sera finalisée en 2022.

- **Bilan de l'action :**

En trois ans, la démarche spécifique de professionnalisation de l'ADEPAPE 31 a permis à l'association d'être bien identifiée par le réseau des acteurs jeunesse et de la protection de l'enfance mais aussi directement par les jeunes majeurs (18-25 ans) qui sollicitent de plus en plus l'association.

Dès 2019, l'augmentation du soutien financier par le Conseil départemental a ainsi permis le recrutement d'une éducatrice à temps plein et de renforcer le poste administratif (passé à temps plein

également) afin de consolider les capacités d'accueil et d'accompagnement de ces jeunes par l'association qui doit faire face à des dépenses en hausse.

En 2021, 66 jeunes issus de l'ASE ont bénéficié d'un accompagnement social et/ou éducatif (dont 17 étaient toujours pris en charge par l'ASE au moment de leur adhésion) et 22 jeunes reçus n'ont pas donné suite à la première rencontre. Les liens avec l'ASE se sont donc bien développés et continueront à se renforcer grâce à un travail partenarial étroit. En 2021, les principales aides financières individuelles accordées par l'association aux jeunes majeurs ont représenté 40 986 € majoritairement pour les postes suivants : subsistance, études, santé, logement, mise à l'abri. L'association développe et renforce par ailleurs ses réponses aux jeunes majeurs quant à leur besoin de logement ou de mise à l'abri.

Le partenariat et la subvention ont également et notamment permis de développer les projets suivants :

1) Partenariat avec une Psychologue sur un projet expérimental :

Sur 6 mois, 5 jeunes majeurs suivis par l'association pour lesquels un besoin de suivi psychologique a été identifié par l'équipe et ayant fait la demande d'être suivi, ont bénéficié d'un suivi avec une psychologue.

2) Projet de réalisation d'un documentaire pour la promotion du DIL : (dispositif d'insertion par le logement)

Ce projet engagé en 2021 qui sera finalisé en 2022 se fait en partenariat avec l'ENSAV (Ecole Nationale Supérieure d'AudioVisuel) de Toulouse. Il a pour but de promouvoir le dispositif et de donner à voir aux partenaires financeurs et collaborateurs l'intérêt du dispositif pour les jeunes accueillis et l'accompagnement qui y est fait.

3) Projet de création d'un livret destiné aux jeunes sortants des dispositifs de la protection de l'enfance :

Ce projet de livret a été réalisé sur cinq grandes thématiques : Démarches administratives / Logement / Santé / Emploi / Formation. Ce livret a pour but d'aider les jeunes dans leur processus d'autonomisation.

4) Activités de convivialités à destination des Jeunes Majeurs :

Maintien de certaines rencontres pour les jeunes majeurs

- Fête de l'été (juillet 21)
- Fête de la rentrée (septembre 21)

Besoins et problématiques identifiés :

- Augmentation constante des jeunes qui poussent la porte de l'association avec un besoin de suivi administratif / budgétaire et une intervention plus soutenue sur la vie quotidienne pour les jeunes hébergés par l'association.

- Des dispositifs de droit commun qui ne répondent pas aux besoins des jeunes majeurs de plus en plus en souffrance psychologique, ayant besoin d'un suivi. Des services surchargés avec un délai d'attente allant jusqu'à 3 mois et des jeunes majeurs qui n'arrivent pas à faire confiance à ces dispositifs.

- Il est également noté beaucoup d'isolement, de solitude, de dépression. Les jeunes majeurs sont en demande de rencontre, d'activités collectives...

- Calendrier de l'action :

- Tout au long de l'année 2021

- Budgets de l'action 1.2 :

Budget Etat	Budget CD31	Budget Global	Budget Engagé	Budget Exécuté au 31/12/21
70 500 €	70 500 €	141 000 €	141 000 €	141 000 €

Action 1.3 : Mesure accompagnement FAJ

- Description de l'action :

Les mesures d'accompagnement du FAJ s'adressent à des jeunes âgés de 16 à 24 ans révolus, prioritairement aux bénéficiaires d'aides financières du FAJ, aux décrocheurs scolaires, aux jeunes vulnérables faisant face à une situation de précarité, à un risque de marginalisation, et aux jeunes adultes qui ne peuvent s'inscrire à courte échéance dans des dispositifs d'insertion de droit commun.

Les jeunes sont repérés par des acteurs de la protection de l'enfance (ASE, Référents jeunesse, Club de prévention, ADEPAPE, ...) et de l'insertion professionnelle (les missions locales, les partenaires associatifs du FAJ, les services jeunesse communaux et intercommunaux ...) intervenant auprès d'eux et les accompagnant dans leur parcours de vie. Ces différents acteurs, avec le dispositif du FAJ, forment un réseau travaillant à la mise en lien voire à la co-construction d'actions porteuses pour l'insertion de ces jeunes. De plus, les structures dans lesquelles vont se dérouler les actions sont amenées, en complémentarité des services de l'ASE, à communiquer auprès des établissements accueillant des jeunes de l'ASE pour présenter l'action en amont et faciliter les positionnements. Dès lors, ces jeunes choisissent d'être positionnés sur les actions qui semblent être les plus adaptées à leurs désirs d'expérimenter, leur motivation, leur choix d'orientation professionnelle, leur engagement possible ; c'est ce qui préside à leur participation.

Ces mesures prennent la forme de projets collectifs permettant aux jeunes de se remobiliser, d'agir concrètement dans un contexte adapté, de prendre la mesure de leurs capacités, de se socialiser, d'acquérir des savoir-faire, des savoir-être, de progresser dans l'élaboration de leur parcours d'insertion.

Ces actions sont co-construites par la Direction Adjointe Jeunesse et le FAJ avec des partenaires dans une démarche de développement social local et s'adresse à des groupes de petite taille pour favoriser leur accompagnement.

Elles se déroulent tout au long de l'année, selon des formats et des rythmes très variés de 5 jours à 1 mois, consécutifs ou fractionnés.

16 jeunes issus de l'ASE ont pu bénéficier des 4 actions collectives suivantes :

Actions « Emplois saisonniers au Château de Laréole »

Cette action repose sur un contrat de droit public d'emploi saisonnier d'une durée d'un mois dans un lieu prestigieux : le Château de Laréole. Dans ce cadre, 4 jeunes issus de l'ASE ont été recrutés par le Conseil départemental. Ils ont bénéficié tout au long de cette expérience d'un accompagnement par des éducateurs spécialisés du Conseil départemental et d'un accueil bienveillant et très formateur par le personnel d'encadrement du château. Ils sont logés à proximité du lieu de travail, permettant l'exercice de la vie collective, de la gestion du quotidien, de l'autonomie dans ces espaces vie professionnelle et vie personnelle.

Le coût par jeune est de **1 356 €** (hébergement, déplacements, nourriture), soit **5 424 €**.

Les objectifs de l'action étaient multiples :

- Accéder à un premier emploi sans qualification ;
- Découvrir des métiers : ils ont assuré par rotation au sein d'une équipe de 10 vacataires les quatre missions d'accueil et d'information, de service au salon de thé du château, de préparation petite restauration au salon de thé, de surveillance des salles d'exposition ;
- Faire l'expérience du vivre ensemble à la fois au sein de l'équipe du château mais aussi au camping où les jeunes de l'ASE étaient hébergés ensemble sans se connaître au préalable ;
- Travailler à leur autonomie avec une organisation quotidienne (courses, cuisine, ménage...)

Le bilan est très positif. Ces jeunes se sont investis dans leur emploi au château de Laréole, reconnaissant tous la chance et le privilège de travailler dans un environnement aussi prestigieux que le château. Cette richesse d'expériences a été valorisantes et valorisables ayant produit des effets porteurs à leur insertion que ce soit en terme d'orientation professionnelle, de remobilisation et de remise en confiance pour aller vers une formation ou un emploi. Ils ont tous été mis en mouvement.

Cette action s'est déroulée cette année sur 4 mois (3 mois en 2020) correspondant ainsi à l'ouverture saisonnière du site du château de Laréole. Si l'expérience d'un 1^{er} contrat de travail a été pour ces jeunes un catalyseur dans leur vie, l'investissement des différents acteurs du projet est conséquent. Aussi, si une 3^{ème} édition se réalisait, l'action se concentrerait sur une période plus restreinte.

Chantier « Parcours découverte des métiers verts »

Une action d'insertion professionnelle a été co-construite avec l'association 3PA qui œuvre dans le champ de l'éducation à l'environnement et à la transition écologique, au travers des ateliers pédagogiques, des conférences, des ateliers thématiques, stages et formation. Quatre jeunes issus de l'ASE en ont bénéficié pour un coût de **928 €** par jeune soit **3 712 €**.

Deux chantiers de découverte de 8 jours chacun ont pu être montés en 2021 et une expérimentation de deux chantiers thématiques de 5 jours.

Ces parcours leur ont permis de suivre un parcours de remobilisation et de découverte des métiers de la nature, de l'environnement et de la transition écologique, un secteur en forte expansion et pour certains métiers en tension.

Cette année 2021 a vu la mise en place des 2 thématiques spécialisant l'entrée de l'écologie, soit par l'agriculture, soit par les métiers du bois s'adressant parfois à des jeunes ayant une appétence voire une expérience dans les métiers verts permettant ainsi de confirmer une orientation ou permettre une découverte de métiers plus orientés. Une orientation vers une qualification bois a été dégagée pour certains à l'issue de ces parcours.

Action « Crée ton évènement culturel »

L'action "Crée ton évènement" co-construite avec l'association Sozinho a permis de soutenir 2 jeunes issus de l'ASE à raison de **900 €** par jeune soit **1 800 €**.

Deux parcours de 10 jours les accompagnant vers une professionnalisation pour monter un évènement qui a conduit pour l'un à l'organisation d'une exposition de peintures, un ciné-débat clôturé par un concert et pour l'autre, toujours en cours, 2 concerts de style musical et d'ambiance différents mais ayant lieu en parallèle. Cette action est un parcours de découverte des métiers en lien avec la culture et l'évènementiel.

Après des séquences chez des professionnels pour découvrir les activités et techniques de ces domaines, le groupe de jeunes a été accompagné pour créer un évènement culturel dans sa globalité. Cette mise en situation réelle a permis de valoriser le potentiel des jeunes et de développer leur pouvoir d'agir. Un 1^{er} bilan a permis de mesurer l'intérêt de ce dispositif et les impacts positifs d'ores et déjà effectifs sur le parcours de ces jeunes : autonomisation dans les déplacements, prise de confiance et émancipation, création d'un réseau de professionnels, précision de leur projet professionnel, mobilisation des jeunes sur l'ensemble du processus, engagement collectif...

Association Batiss'et vous : « Construire pour se construire »

Cette action, exclusivement réservée à des jeunes de l'ASE (groupe non mixte) vise à la découverte des métiers manuels par des chantiers permettant la restauration d'une ferme, lieu associatif de Solafrika. Elle est dédiée spécifiquement aux jeunes issus de l'ASE, soit un groupe de 6 jeunes à raison de **1 049€** par jeune soit un budget total de **6 298 €**. C'est une expérience permettant d'aborder les différents aspects liés à la transition écologique dans le cadre de chantiers qui se déroule sur 9 jours répartis sur 1 mois avec l'expérience d'une vie collective.

L'apprentissage par le « faire » et la contribution à la construction d'une maison, la restauration d'un lieu sont très valorisant et valorisable pour ces jeunes. Le volet créatif des jeunes dans la liberté d'expression manuelle est également favorisé, témoin d'une trace, d'un passage pour chacun.

Cette expérience a facilité l'insertion de ces jeunes dans le secteur du bâtiment.

Aide au permis de conduire B

La mobilité est souvent un frein à leur insertion professionnelle et ce, dès leur qualification pour beaucoup faite en alternance et dans des domaines professionnels à horaires décalés, sur des territoires ruraux et peu voire non desservis par les transports en commun. Le montant restant de **32 766 €** de l'enveloppe a permis de financer 85 demandes supplémentaires de jeunes issus de l'ASE pour une aide au permis de conduire (code et/ou conduite.)

Ces permis sont nécessaires à leur insertion socio-professionnelle, y compris pour suivre des formations pour favoriser leur employabilité.

- Bilan de l'action :

À l'issue des actions, l'impact sur les projets d'insertion des jeunes ayant participé est différent selon le degré de maturité du jeune et de son parcours. Ces actions s'adressent essentiellement aux jeunes éloignés des démarches d'insertion ou n'ayant pas identifié une orientation qui leur convienne ou n'y trouvant pas de sens. À ce titre, le premier impact recherché et observé est celui de la remobilisation : en faisant l'expérience de ses propres compétences, de sa capacité à apprendre, à réaliser des tâches inhabituelles, les jeunes sont valorisés et retrouvent plus de confiance en eux. C'est un élément incontournable de toute volonté d'insertion.

Pour les jeunes qui ont un projet plus avancé, plus clair, les parcours proposés par les Mesures d'accompagnement du FAJ sont des occasions de consolider leur parcours, de l'enrichir. Nous avons

pu observer qu'à l'issue de certaines actions, des jeunes ont souhaité poursuivre leur expérience en dehors de l'action FAJ en rejoignant l'activité que les partenaires proposent de manière « ordinaire » (ex : 3PA).

Dans tous les cas, on observe une entrée ou une poursuite dans le parcours d'insertion qui est facilitée par ces expériences vécues dans le cadre des actions collectives du FAJ.

Ces actions collectives sont développées dans une idée de parcours, et dans un principe de proposer une étape dans le parcours du jeune. La cellule FAJ n'accompagne pas directement les jeunes.

Elle est un soutien à l'accompagnement mené par les partenaires. Le suivi des jeunes se fait donc en lien avec ces partenaires. Les indicateurs que nous observons sont tournés vers le maintien ou la poursuite d'un parcours d'insertion (inscription et RV mission locale ; démarches de recherche de stages, de formations, d'emploi ; démarches administratives impératives...) et ne visent pas l'accès à l'emploi car ce n'est pas la finalité.

Aussi, les jeunes ayant participé à ces actions ont pu pour la plupart avancer au regard :

- Du repérage des ressources, les leurs et celles extérieures : découverte de lieux et de liens ressources / adhésion aux soins pour la 1^{ère} fois avec la mise en place d'une prise en charge psychologique/ révélation des points d'accompagnement à travailler.
- De l'inscription à des dispositifs (apprentis d'Auteuil, PASS de Rebonds, garantie jeune en mission locale), des qualifications, des formations (BTS tourisme, recherche d'emploi dans les métiers de service et de restauration, pré-qualification aux métiers du bois, Cap bois, reprise d'études en terminale et faculté, recherche de stage BAFA).

- **Calendrier de l'action :**

- Emploi saisonnier au Château de Laréole : de juin à septembre 2021
- Parcours de découverte des métiers verts : Mars 2021 - Juin 2021 - Juillet 2021 - Décembre 2021 et Janvier 2022
- Parcours de découverte des métiers de la culture : Juillet 2021 à décembre 2021
- Parcours de découverte des métiers du bâtiment : Juin 2021

- **Budgets de l'action 1.3 :**

Budget Etat	Budget CD31	Budget Global	Budget Engagé	Budget Exécuté au 31/12/21
25 000 €	25 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €

Action 1.4 : Dispositif Reliance

- **Description de l'action :**

Ce dispositif s'adresse à un public donc l'âge se situe entre 18 et 25 ans révolus et concerne :

- Des jeunes dont la prise en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance va prendre fin, dans le but de préparer en amont la sortie et l'accession au droit commun ;
- Des jeunes sortis du dispositif Aide Sociale à l'Enfance ayant besoin d'un adulte référent pour les différentes démarches à effectuer ;

- Des jeunes en situation de rupture ayant besoin momentanément d'un hébergement et d'un accompagnement vers des structures adaptées à leurs besoins.

RELIANCE est un « lieu ressources » destiné à offrir une fonction d'accueil et d'écoute. C'est aussi un lieu où l'on vient chercher l'information et des personnes relais vers des structures de droit commun. Au-delà de l'accès au droit commun, il s'agit également de maintenir un ancrage qui permette aux jeunes une « réassurance » et suffisamment de confiance pour affronter l'extérieur.

L'action s'articule autour de 2 modes d'accompagnement : les suivis administratifs et les suivis avec hébergement.

- Bilan de l'action :

Cette action a débuté le 1^{er} septembre 2020 et a été renouvelée en année pleine en 2021.

Un bilan de l'action arrêtée au 31/10/2021 a été transmis, le bilan d'activité annuel 2021 sera produit au cours du 1^{er} trimestre 2022.

Le bilan sur les 10 premiers mois de 2021 met en évidence les points suivants :

- 61 situations sont suivies en file active (45 jeunes hommes et 16 jeunes femmes) ;
- Les bénéficiaires ont entre 20 et 25 ans ;
- La durée moyenne des accompagnements est de 18 mois pour les accompagnements sans hébergement et 12 mois pour les accompagnements avec hébergement ;
- 12 places d'hébergement sont mobilisées : 3 en colocation et 6 studios avec 2 places d'urgence pour les situations de rupture ;
- Les demandes sont centrées en priorité sur l'accession au logement et ensuite sur l'accompagnement social sur le versant administratif ;
- La fréquence des contacts/rendez-vous/visites est en augmentation depuis début 2021 (dispositif mieux connu) ;
- Pour les suivis administratifs, il y a une moyenne de 2 rendez-vous par mois et une rencontre par semaine pour les jeunes hébergés ;
- Le dispositif est saturé notamment en capacité d'accueil.

- Calendrier de l'action :

- Suivi individualisé des jeunes : appréciation du parcours engagé et définition d'objectifs partagés entre le jeune et l'accompagnateur ;
- Rencontre régulières et accompagnement aux démarches ;
- Mise en relation avec les partenaires du réseau ;
- Intermédiation locative : 10 places (contre 2 logements mobilisés au démarrage en 2020) ;
- 2 places d'hébergement d'urgence.

- Budgets de l'action 1.4 :

Budget Etat	Budget CD31	Budget Global	Budget Engagé	Budget Exécuté au 31/12/21
86 490 €	86 490 €	172 980 €	176 268 €	176 268 €

Pour compléter l'offre d'inclusion sociale, le département a autorisé, début 2019, un service d'accueil de jour pour les enfants et les jeunes accompagnés par l'ASE (23 places pour des enfants de 6 à 18 ans.)

Ce dispositif repose sur un tryptique composé de :

- L'accueil, la mobilisation et l'évaluation : soutien éducatif visant à la remobilisation, réappropriation du rôle parental, médiation animale, sensibilisation préprofessionnelle ;
- Formation : acquisition d'un titre de qualification gage d'une future insertion professionnelle ;
- Pôle insertion Sociale et Professionnelle : ouverture sur le monde de l'artisanat et de l'entreprise pour expérimenter, tester, engager une orientation préprofessionnelle ou professionnelle.

Différents métiers y sont proposés pour accompagner les jeunes vers l'emploi : restaurant d'application, atelier menuiserie, informatique et réseaux. De plus, pour parfaire le processus d'insertion, une auto-école solidaire permet une initiation à la conduite et favorise l'accès des jeunes au permis de conduire, et donc à la mobilité.

Ce service autorisé est financé via la tarification : le budget prévisionnel arrêté au titre de l'année 2021 est de 644 772,58 € pour un nombre de journées prévues de 8265.

Structure financée pour ces 2 dispositifs : l'ANRAS

Action 1.5 : Résidence habitat jeunes (10 places)

- Description de l'action :

En 2004, souhaitant améliorer le dispositif de gestion des contingents réservataires en résidences Habitat Jeunes, le Conseil départemental a transféré leur utilisation à l'Aide Sociale à l'Enfance afin que, dans le cadre de ses actions d'aide aux jeunes majeurs, la Direction Enfance et Famille puisse les proposer comme alternative à un accueil en internat, en établissement.

Cette action, visant à favoriser l'autonomie des jeunes majeurs en s'appuyant sur les prestations de droit commun, correspond aux missions des Résidences Habitat Jeunes qui sont de favoriser la socialisation et l'autonomie des jeunes par l'habitat en leur offrant un panel d'installations et de services :

- Actions socio-éducatives collectives, d'écoute et d'informations ;
- Accompagnements pour l'accès à l'emploi, la formation, au logement et à la santé.

- Bilan de l'action :

- 10 nouvelles places ont été conventionnées à compter du 01/01/2021 sur 2 Résidences Habitat Jeunes gérées par la même association (le quota réservataire des places mobilisables ayant été relevé.)
- Ces 10 nouvelles places ont été occupées (un bilan d'activité pour l'année 2021 sera transmis par l'association au cours du 1^{er} semestre 2022 comme prévu dans le cadre de la convention) par des jeunes majeurs bénéficiant d'un contrat jeune majeur et d'un accompagnement à l'accès à l'autonomie. Ces jeunes sont en cours d'autonomisation nécessitant encore un soutien pour leur permettre de s'émanciper. Pour l'année 2021 et l'ensemble des RHJ soutenues par le Département de la Haute-Garonne, 78 jeunes ont pu être accueillis et accompagnés dans leur parcours d'accès à un logement pérenne, in fine.

Association financée pour cette action : Habitat Jeunes O Toulouse (Résidences Jolimont et Espérance.)

- Calendrier de l'action :

- Tout au long de l'année 2021

- Budgets de l'action 1.5 :

Budget Etat	Budget CD31	Budget Global	Budget Engagé	Budget Exécuté au 31/12/21
34 200 €	34 200 €	68 400 €	57 920 €	57 920 €

Action 1.6 : Intermédiation locative (20 places)

- Description de l'action :

Démarré en septembre 2019 à titre expérimental pour une période de 12 mois, ce dispositif proposait 10 logements en sous-location à des jeunes âgées de moins de 21 ans pris en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance de la Haute-Garonne et inscrits dans un parcours d'insertion et professionnelle. Pour la période 2019/2020, 10 jeunes ont été orientés vers ce dispositif dont la finalité est l'accès au logement autonome de jeunes sortants de l'Aide Sociale à l'Enfance. Au regard du bilan tiré de ce dispositif sur la période 2019/2020, il a été décidé de poursuivre l'expérimentation et de l'étendre à 10 mesures supplémentaires portant ainsi la capacité totale à 20 logements.

- Bilan de l'action :

- De septembre 2020 à Août 2021, 24 jeunes ont bénéficié de ce dispositif (contre 10 pour la période précédente) ;
- Les 10 logements supplémentaires mobilisés sont situés dans 2 nouvelles résidences étudiantes (à Montaudran et à Mirail Université) ;
- 11 ont 18 ans, 5 ont 19 ans et 8 ont 20 ans ;
- Les bénéficiaires sont majoritairement masculins (20 jeunes hommes et 4 jeunes filles) ;
- Les ressources des jeunes sont les suivantes : 6 sont bénéficiaires de l'Allocation Jeunes Majeurs, 3 de bourses, 11 ont un salaire d'apprentissage, 3 un salaire, 1 un salaire d'apprentissage et 1 Allocation Jeune Majeur ;
- Les formations suivies sont les suivantes :
 - 11 CAP ;
 - 5 Bac Professionnel ;
 - 2 en cursus universitaire ;
 - 3 en BTS ;
 - 3 dans la vie professionnelle.

Le montant de la subvention attribuée de **80 000 €** pour 20 logements n'a pas été versé en totalité au regard de l'activité effectivement réalisée et pour tenir compte de la vacance de certains logements entre le départ d'un jeune et l'arrivée d'un autre.

Association financée pour cette action : ENTRAIDE PROTESTANTE

- **Calendrier de l'action :**

L'action se décline en 4 phases :

- Phase 1 : rencontre tripartite (jeune, référent ASE et Association) pour la présentation du dispositif d'intermédiation locative sociale (échanges sur les modalités d'accompagnement, les besoins et envies du jeune afin d'obtenir son adhésion) et sélection de la résidence en fonction du lieu de scolarité du jeune ;
- Phase 2 : entrée dans les lieux avec la signature du bail entre l'Entraide Protestante et le Bailleur Social, avance par l'Association du dépôt de garantie (que le jeune remboursera à l'association mensuellement avec le résiduel de loyer), état des lieux (signé également par le jeune ainsi que le règlement intérieur de la résidence) et signature du contrat de sous-location avec le jeune qui reprend les objectifs de l'accompagnement ainsi que les droits et devoirs du locataire ;
- Phase 3 : installation dans le logement avec un accompagnement du jeune dans les démarches à accomplir (ouverture des compteurs, création d'un compte CAF pour demande d'APL), aide au déménagement, achats de biens manquants et repérage de l'environnement pour faciliter l'inclusion du jeune dans son nouveau quartier (transports, commerces, médecins, ...) ;
- Phase 4 : selon les problématiques repérées et les besoins exprimés, l'accompagnement se décline sous différentes formes : respect des droits et devoirs du locataire (paiement du loyer, règles de vie commune, responsabilisation du jeunes dans son passage de la vie collective à une vie indépendante), appropriation et entretien du logement, soutien budgétaire, accompagnement aux démarches administratives (titre de séjour, démarches en lien avec la santé, ...), suivi de la scolarité et de la formation.

- **Budgets de l'action 1.6 :**

Budget Etat	Budget CD31	Budget Global	Budget Engagé	Budget Exécuté
40 000€	40 000€	80 000 €	72 000 €	72 000 €

- Indicateurs prévention sortie sèches de l'ASE au 31/12/2021 :

Indicateurs	Situation en 2020	Situation en 2021	Justification des écarts le cas échéant
Nombre de jeunes devenus majeurs dans l'année	640	530	
Nombre de jeunes pris en charge dans le cadre du référentiel			
Nombre de jeunes devenus majeurs dans l'année bénéficiant d'un CJM	530	338	<p>En 2020 il a été décidé, pour les deux confinements, de maintenir les prises en charge des jeunes majeurs soit en prolongeant les contrats jeunes majeurs au-delà de 21 ans ou des termes du contrat, soit en maintenant l'accueil de jeunes de plus de 18 ans, ne présentant pas les critères d'accès au contrat jeune majeur, dans le cadre d'un contrat jeune majeur.</p> <p>En 2021, au total 432 jeunes bénéficient d'une mesure (APJM, AEDJM, PAD, TDC, tutelles). Pour les 98 autres il ne s'agit pas de sorties sèches mais de retour à domicile, d'accompagnement par le droit commun, de formation ou d'emploi. L'objectif de l'accompagnement avant les 18 ans est bien de préparer l'autonomie et l'émancipation des jeunes.</p> <p>Notre système informatique ne nous permet pas encore en 2021 d'avoir le détail de ces 98 situations</p>
Nombre de jeunes ayant pu choisir leur choixir leur personne lien au moment du passage à la majorité	/	530	
Nombre de jeunes avec un logement stable	/	ND	En cours de construction
Nombre de jeunes ayant accès à des ressources financières	/	ND	En cours de construction
Nombre de jeunes dans un parcours professionnel et/ou scolaire	/	ND	En cours de construction

Thème 2 : Refonder et revaloriser le travail social au service de toutes les familles

Premier accueil social inconditionnel de proximité (PASIP)

Action 2.1 : Déploiement, accompagnement et formation au PASIP

- Description l'action :

Le premier accueil social inconditionnel de proximité issu du plan d'action interministériel en faveur du travail social et du développement social (mesure 4) résulte de différents constats concernant les difficultés sociales rencontrées par les personnes :

- Nombre croissant de personnes confrontées à des difficultés d'ordre social.
- Délais d'obtention d'un rendez-vous dans les services sociaux parfois longs.
- Difficultés dans la mise en place d'un accompagnement global des personnes prenant en compte la situation des personnes.
- Taux de non-recours aux droits restant élevé.

Les objectifs du PASIP :

Garantir à toute personne qui rencontre des difficultés ou qui souhaite exprimer une demande d'ordre social, une écoute attentionnée de la globalité de ses besoins et de lui donner un premier niveau d'information, un conseil ou une orientation fiable vers un interlocuteur ou un service.

Les enjeux du PASIP :

- **Améliorer** le délai de prise en charge **dans les services sociaux.**
- **Assurer** la prise en compte globale des besoins **de la personne face à la complexité du système et des dispositifs sociaux.**
- **Augmenter** le taux d'accès aux droits.
- **Constituer** une première ligne **d'intervenants sociaux** coordonnés.

Les caractéristiques du PASIP :

Il vient en renforcement des accueils déjà existants dans les structures.

C'est un accueil :

- Tout public, **localisé dans certaines structures identifiées du territoire.**
- Immédiat, **sans prise de rendez-vous préalable** même si des plages de rendez-vous peuvent être dégagées.
- Accessible, **visible et proche des personnes concernées.**
- A l'écoute, **pour une meilleure information sur les droits.**

Le déploiement du PASIP en Haute-Garonne :

Fin 2019, le Conseil départemental a fait le choix de proposer aux équipes des maisons des solidarités (MDS) et aux partenaires des territoires, un accompagnement au déploiement du premier accueil social inconditionnel de proximité (PASIP).

Concrètement, il s'agit de :

- **Réaliser un état des lieux des MDS** pour appréhender les enjeux et spécificités de chaque territoire.
- **Identifier et cartographier** sur les territoires déterminés, **les structures PASIP** qui assurent un premier accueil social généraliste immédiat et **les structures « relais »** qui sont en capacité de recevoir et d'accompagner les personnes orientées par les structures PASIP.

- **Organiser et coordonner** le PASIP en étroite collaboration avec les acteurs sociaux du territoire.
 - **Co-construire et co-élaborer** avec l'ensemble des partenaires et les représentants des personnes concernées des outils d'interconnaissance favorisant le partage dans le- cadre du travail en réseau.
 - **Positionner** dans chacune des institutions, un interlocuteur ressource chargé de faciliter l'échange d'informations entre institutions.
 - **Mettre en place** des indicateurs de suivi de la mise en œuvre du PASIP.
- **Bilan de l'action :**

Au 31 décembre 2021, 11 Maisons des solidarités ont construit avec leurs partenaires le réseau PASIP qui est composé de :

- 11 MDS (Muret, Cazères, Empalot, Centre, Castanet, Bouloc, La Salvetat, Revel, Basso Cambo, Bagatelle/La Faourette).
- 65 structures partenaires identifiées PASIP.
- 41 structures partenaires identifiées « partenaires relais » du 2nd cercle.
- 280 professionnels des MDS, structures partenaires et structures relais ont participé à la démarche.

Même si au lancement du projet, la démarche a suscité des questionnements, les participants ont reconnu et se sont emparé de l'utilité de celle-ci. Elle répond à des besoins partagés de mieux se connaître, de gagner en transversalité, de se rencontrer pour partager, de décider, de se professionnaliser, de réguler les relations, clarifier et fluidifier les articulations sur qui fait quoi, quand, comment, pour qui en proximité sur les territoires.

Il existait très peu d'initiatives partenariales autour de la collaboration en transverse sur les territoires. Les partenaires de proximité se sont mobilisés, témoignant de l'envie, de l'énergie pour continuer à faire vivre les réseaux. En fonction de l'ancrage partenarial, les liens étaient à créer, à renforcer et à nourrir.

Concernant les « partenaires relais » du 2nd cercle, leur participation a toujours été très appréciée par les partenaires mais n'était pas systématique. Elle repose à ce jour sur l'implication de personnes « ambassadrices » du réseau auprès de leurs institutions (CAF, CARSAT, Pôle Emploi, MSA) ou la présence d'antennes sur les territoires.

La démarche globale proposée a été appréciée et a contribué à générer de l'enthousiasme, de la curiosité, de la motivation et de l'implication individuelle et collective.

Les principaux impacts de l'accompagnement PASIP pointés lors des bilans :

- **Professionalisation des personnes chargées de l'accueil.**
- **Emergence d'une nouvelle culture commune** par les premiers pas d'une collaboration en transverse.
- **Développement de l'interconnaissance entre partenaires** sur les plans humains et techniques qui permet une meilleure orientation des personnes accueillies.
- **Déconstruction de représentations** parfois tronquées ou négatives entre partenaires.
- **Capitalisation de bonnes pratiques** face à des situations vécues comme difficiles par les personnes chargées de l'accueil.

- **Décloisonnement et ouverture** grâce aux visites inter-structures en intersession des ateliers
- **Nouveau positionnement des MDS au sein du réseau partenarial** avec un fonctionnement fondé sur l'équité entre partenaires.
- Elaboration sur les territoires de **feuilles de route co-construites** pour faire vivre le réseau en 2022, au service d'un meilleur accueil des usagers.

Fin 2021, chaque territoire dispose d'un espace de partage de l'information numérique accessible à tous les participants du réseau PASIP.

L'accompagnement au déploiement du PASIP se poursuivra début 2022.

Plusieurs Maisons des solidarités (Bonnefoy, Borderouge, Soupetard, Balma, Aucamville, Saint-Gaudens, Salies du Salat, Cierp- Gaud) sont déjà volontaires pour lancer la démarche avec leurs partenaires.

La volonté est de poursuivre la construction et le déploiement des réseaux PASIP.

- **Calendrier de l'action :**

- Tout au long de l'année 2021

- **Budgets de l'action 2.1 :**

Budget Etat	Budget CD31	Budget Global	Budget Engagé	Budget Exécuté au 31/12/21
45 000 €	45 000 €	90 000 €	80 549 €	80 549 €

- **Indicateurs PASIP au 31/12/2021 :**

Indicateurs	Situation en 2020	Situation en 2021	Justification des écarts le cas échéant
Taux de couverture PASIP par département accessible à moins de 30 minutes	/	/	
Nombre de structures du CD engagées dans la démarche PASIP	5	11	
Nombre de structures (hors dispositifs CD) ou lieux qui sont engagés dans la démarche PASIP	40	106	
Nombre de personnes reçues par les 11 structures PASIP du CD	0	29 848	
Nombre de personnes reçues au sein des autres structures PASIP	Non disponible	Non disponible	

Action 2.2 : Haute-Garonne Solidarités

- Description de l'action :

En janvier 2020, le département de la Haute-Garonne a ouvert 7 MDS supplémentaires. Avec son réseau actuel de 30 MDS, le département, offre plus de 90 lieux d'accueil de proximité sur l'ensemble du territoire. Cette couverture permet à toute personne d'accéder en moins de 30 minutes à ce premier accueil social.

Toutefois face à l'augmentation des demandes sociales de la part de publics fragilisés par la crise sanitaire, la continuité du Service public social départemental réclame l'appui de moyens opérationnels complémentaires permettant de traiter l'augmentation des demandes avec un même niveau de qualité de nos réponses. La diversification des modalités de réponses doit s'adapter à tous ces nouveaux publics.

C'est ainsi qu'en mars 2021, l'ouverture d'une plateforme téléphonique et numérique « Haute Garonne Solidarités » a permis de compléter et renforcer ce réseau du premier accueil social inconditionnel de proximité.

Cette plateforme a pour objectifs :

- De favoriser l'accès aux droits en complémentarité des Maisons Des Solidarités.
- D'améliorer la capacité quantitative et qualitative de traitement des demandes.
- Donner un premier niveau de réponse à des situations complexes dans une législation en évolution.
- Permettre à l'appelant de trouver des réponses rapides.

Un numéro unique est mis à disposition des publics Hauts-Garonnais pour la plateforme complété d'une adresse mail spécifique. Les Maisons Des Solidarités restent joignables aux numéros actuels et continuent d'accueillir les publics.

L'équipe de Haute-Garonne Solidarités est composée de travailleurs sociaux et d'agents d'accueil dans une coordination et une fluidité dans les échanges qui permettent d'assurer une rapidité des réponses apportées au demandeur.

A partir d'un premier accueil téléphonique ou numérique et d'une évaluation sociale de la demande, une réponse est apportée à l'utilisateur ou une orientation vers une Maison Des Solidarités, un partenaire social.

- Bilan de l'action :

Une équipe des 4 administratifs s'occupe du premier accueil téléphonique et numérique et donne à son niveau les premiers renseignements nécessaires, traitant ainsi immédiatement la demande :

- Soutien, écoute, informations simples sur les dispositifs FSL, BS, APA (avec possibilité d'envoi à domicile du formulaire papier), sur les transports et cantines scolaires, MDS, MDP ou concernant des partenaires externes (caritatif, CCAS, Mission Locale...)
- Assistance à la saisie de la demande en ligne.

Lorsque la demande va au-delà des compétences du 1er accueil, les appels sont transférés vers un conseiller plateforme :

- Évaluation sociale globale par téléphone, avec écoute, soutien, et analyse de leur situation ;
- Possibilité de réponse immédiate à des demandes de renseignements ;
- Lutte contre le non-recours aux droits (ASPA, RSA, prime activité, chèque énergie, ASF, ...), ou aux dispositifs (aides financières CAF ou CPAM, FSL, PDALHPD, FAJ, etc...) ;
- Possibilité d'instruire un Bon Solidaire si indiqué ;

- Possibilité de vérifier l'état de la demande de logement social directement sur le logiciel IMHOWEB31 ;
- Possibilité de faire des Recueils Informations Préoccupantes ou Personnes Adultes Vulnérables ;
- Orientation si nécessaire vers MDS si besoin d'un accompagnement social, pour une problématique financière, une difficulté de logement ou pour un soutien à la parentalité ;
- Possibilité d'orientation pour les démarches insertion dans le cadre du RSA ;
- Orientation directe au SIAO pour les MIAE ;
- Orientation possible vers autres partenaires (MDP du CD31, écrivains publics, Maisons de la Justice et du Droit, 115, CDIFF, ARGOS, CAF, CPAM, Pôle Emploi, associations caritatives, etc...).

Nous faisons le constat que pour une bonne partie du public, avoir accès à de l'information sociale et à une assistante sociale par téléphone peut être suffisant dans un premier temps :

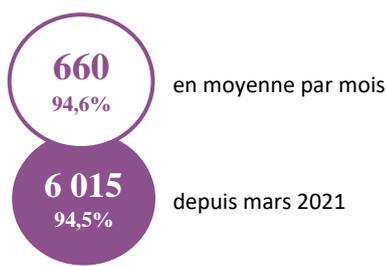
- Soit parce qu'ils sont autonomes dans leurs démarches ;
- Soit parce qu'ils refusent de pousser la porte d'un service social bien qu'ils auraient besoin d'être accompagnés socialement ou dans le domaine de la santé.

87% des contacts se font par le téléphone

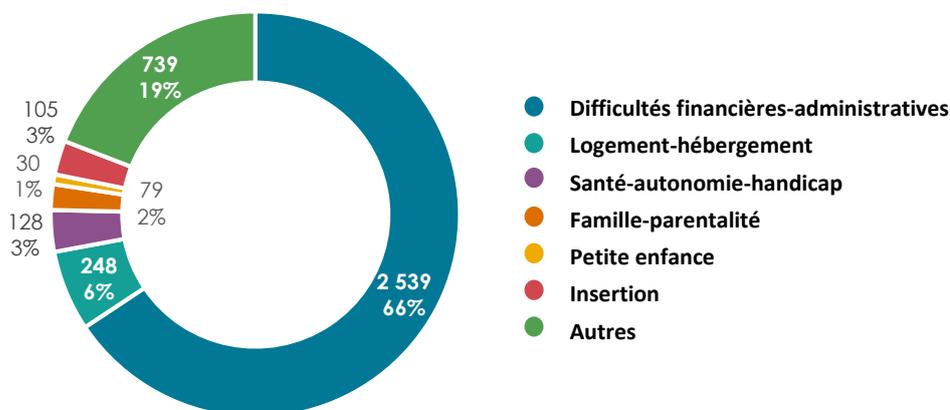
APPELS REÇUS



APPELS RECEPTIONNES



Domaines concernés par la demande :



- Calendrier de l'action :

➤ Ouverture 17 mars 2021

- Budgets de l'action 2.2 :

Budget Etat	Budget CD31	Budget Global	Budget Engagé	Budget Exécuté au 31/12/21
65 000 €	65 000 €	130 000 €	130 000 €	130 000 €

Thème 3 :

Refonder et revaloriser le travail social au service de toutes les familles - Référent de parcours

Action 3.1 : Référent de parcours

- Description de l'action :

La démarche du référent de parcours est issue du Plan d'action interministériel en faveur du travail social et du développement social, résultat des « Etats Généraux du Travail Social ».

La démarche :

La démarche du référent de parcours est destinée à proposer un accompagnement renforcé aux personnes confrontées à des difficultés multiples et dont la situation est complexe.

L'objectif est d'assurer la continuité du parcours de la personne accompagnée, en résolvant les freins directs ou périphériques qu'elle rencontre, et en lui proposant des actions cohérentes correspondant à ses besoins.

La fonction du référent de parcours :

Il ne s'agit pas d'un nouveau dispositif, mais d'une démarche, d'une méthodologie d'intervention, potentiellement applicable à tout type d'accompagnement social.

Le référent de parcours est un professionnel disposant d'une vision globale des interventions sociales.

- **Il est désigné en priorité par la personne accompagnée.**
- **Il participe** à la définition du projet co-construit avec la personne accompagnée.
- **Il accompagne la personne** dans la compréhension des missions de chaque intervenant.
- **Il facilite** la coordination et la coopération des différents intervenants.
- **Il assure** le suivi de la situation de la personne.

Le déploiement de la démarche :

Fin 2019, le Conseil départemental, a fait le choix de déployer progressivement sur son territoire la démarche du référent de parcours, en lien avec ses partenaires.

Pour ce faire, le Conseil départemental prévoit les actions ci-dessous :

- **Sensibiliser et informer** l'ensemble des acteurs de l'action sociale sur les enjeux et les objectifs de la démarche.
- **Mettre en place une formation-action** pour les référents associant les professionnels des MDS et les professionnels des structures partenaires.
- **Engager une réflexion** autour du partage de l'information entre les professionnels et les personnes accompagnées.

La formation-action, a pour objectif d'accroître le pouvoir d'intervention du référent de parcours sur les situations dans lesquelles il est engagé et de développer des compétences nouvelles.

Un prestataire accompagne le département pour la mise en œuvre de la démarche du référent de parcours sur les territoires des MDS.

L'étape clé de la démarche : la commission de suivi des parcours

C'est l'instance de décisions qui permet de réunir au même moment tous les intervenants et la personne accompagnée.

- La commission permet de fixer les objectifs précis afin d'élaborer le projet de la personne.

- Le référent de parcours est désigné au cours de cette commission, avec l'accord de la personne.
- L'animateur de la commission assure un rôle de régulation et de facilitateur et sera particulièrement vigilant aux conditions optimales pour la participation facilitée de la personne.
- Un relevé de décisions, précisant les objectifs, les moyens et le calendrier est complété lors de l'instance et est signé par chacun des acteurs.
- **Bilan de l'action :**

Au 31 décembre 2021 :

- 6 MDS (Saint-Gaudens, Salies du Salat, Cierp-Gaud, Colomiers, Blagnac et Toulouse Ranguel) ont mis en place les formations-actions pour les référents de parcours et les cadres des MDS.
- Nombre de structures partenaires impliquées dans la démarche : 40.
- Les formations-actions ont permis de former 84 référents de parcours et 12 cadres de MDS.
- Documents co-élaborés lors des formations-actions : une charte de fonctionnement de la commission de suivi des parcours (une charte spécifique par territoire) et un relevé de décisions de la commission.
- Mise en place fin 2021 de formations-actions « flash » pour former les nouveaux référents de parcours des MDS et des structures partenaires non formés en 2020 et début 2021.
- Mise en place des commissions de suivi des parcours dans 4 MDS.
- Nombre de commissions de suivis qui ont eu lieu en 2021 : 4 soit 4 personnes accompagnées.

La démarche du référent de parcours se poursuivra début 2022. Plusieurs Maisons des solidarités (Bagatelle, Toulouse Minimés et Toulouse Pont Vieux) sont déjà volontaires pour lancer la démarche avec leurs partenaires.

- **Calendrier 2021 de l'action :**

➤ Tout au long de l'année 2021

- **Budgets de l'action 3.1 :**

Budget Etat	Budget CD31	Budget Global	Budget Engagé	Budget Exécuté au 31/12/21
31 334,50 €	31 334,50 €	62 669 €	48 964 €	48 964 €

- **Indicateurs référent de parcours :**

Indicateurs	Situation en 2020	Situation en 2021	Justification des écarts le cas échéant
Nombre d'intervenants sociaux formés ou sensibilisés à la démarche du référent de parcours	48	84	
Nombre total de personnes accompagnées par un référent de parcours	0	4	

Action 3.2 : Les conférences familiales

- **Description de l'action :**

La conférence familiale est un modèle de prise de décision qui permet à la famille d'être en capacité de trouver des réponses à ses difficultés et/ou préoccupations. C'est un processus de prise de décision par une famille et son réseau en vue d'une résolution d'un problème.

Il s'agit de permettre à la famille de parler de ses difficultés et de décider avec ses proches des actions à mettre en place pour les résoudre.

Pour sa réalisation, des coordinateurs vont être formés parmi le personnel du Conseil départemental.

Leur rôle sera de :

- soutenir la famille dans l'organisation de la conférence,
- l'aider à formuler ses préoccupations,
- faire un lien avec les membres de la famille et les personnes qu'elle souhaite inviter,
- s'assurer des meilleures conditions pour permettre que chaque personne participe,
- l'organisation matérielle et technique de la réalisation de la réunion,
- introduire la conférence familiale,
- recueillir le plan d'action qui devra être en conformité avec toutes les décisions et être garant de sa réalisation,
- l'évaluation avec la famille et les personnes clés du déroulement du plan d'action.

- **Bilan de l'action :**

En 2021, l'appel à projet a permis de sélectionner l'organisme Question de Justice habilité à faire ces formations mais des délais contraints nous ont amené à décaler ce projet sur 2022.

- **Perspectives et calendrier 2022 :**

- Information et sensibilisation pour les cadres : le lundi 31 janvier 2022 de 9h à 12h et le mercredi 2 février 2022 de 9h à 12h
- Information et sensibilisation pour les agents : 17 et 30 mai 2022
- Formation : 3, 4 et 5 octobre 2022
- Lancement des conférences : dernier trimestre 2022

- Budgets de l'action 3.2 :

Budget Etat	Budget CD31	Budget Global	Budget Engagé	Budget Exécuté au 31/12/21
5 000 €	5 000 €	10 000 €	0 €	0 €

Action 3.3 : Conseil en travail social et médico-social

- Description de l'action :

Deux grands axes d'intervention :

➤ **Conseil technique :**

- Contribuer à l'appropriation et à la mise en œuvre des politiques publiques, du cadre juridique et des référentiels définissant le cadre d'intervention du service social départemental.
- Aider à reposer le cadre d'intervention et rechercher les réponses possibles.
- Participer à l'élaboration des modalités d'intervention sociale et médico-social.

➤ **Accompagnement au développement des compétences professionnelles :**

- Faire émerger les savoirs à mobiliser et perfectionner les compétences.
- Intégrer l'incidence des évolutions juridiques et réglementations.
- Mobiliser les ressources.

Trois priorités au démarrage : (dans un contexte de crise du travail social)

- **L'accueil :** Travailler dans une logique collaborative avec les travaux déjà menés dans le cadre du PASIP.
- **La prise de poste des nouveaux recrutés :** Accompagner les nouveaux recrutés des solidarités dans leur prise de poste et répondre aux besoins des professionnels nouvellement recrutés pour pouvoir apporter des réponses adaptées.
- **L'évolution de l'accompagnement social et médico-social :**
 - Accompagner et soutenir les nouvelles pratiques innovantes et émergentes.
 - Mettre en cohérence toutes les missions et favoriser la transversalité.
 - Accompagner la réflexion des professionnels sur le travail social aujourd'hui.

Il s'agit de soutenir les agents dans l'exercice de leur mission en lien avec les évolutions de travail social (par des apports théoriques, législatifs, revenir sur les fondamentaux du travail social, les nouvelles pratiques ...)

Il s'agit également de redonner du sens à l'action sociale et médico-sociale, de faciliter l'appropriation des nouvelles méthodologies en travail social, d'être informés des évolutions juridiques et réglementaires et enfin d'accompagner les changements.

- **Bilan de l'action :**

- Mise en place de temps d'échanges, de réflexion et de co-construction au dernier trimestre 2021 :

Les sujets principaux :

- De l'utilisateur à la personne accompagnée.
 - Travail social et crise sanitaire.
 - Les pratiques émergentes en Travail Social.
 - Partenariat et territoire.
 - Le sens du travail social et médico-social et l'accompagnement.
 - Les nouveaux publics, les nouvelles demandes.
-
- Des temps d'échanges avec les managers pour questionner le point de vue des encadrants « où en sommes-nous du travail social aujourd'hui ? »
 - Mise en place d'une veille juridique dématérialisée qui aborde les thèmes d'actualité du travail social

- **Calendrier de l'action :**

- Démarrage 1^{er} juillet 2021

- **Budgets de l'action 3.3 :**

Budget Etat	Budget CD31	Budget Global	Budget Engagé	Budget Exécuté au 31/12/21
49 773 €	49 773 €	99 546 €	99 546 €	99 546 €

Thème 4 : Insertion des allocataires du RSA - Orientation et parcours des allocataires

Action 4.1 : Kiosques insertion

- Description l'action :

Les Kiosques Insertion sont des temps de rencontres organisés et déployés sur les 5 Directions Territoriales de Solidarités dont l'objectif est de permettre à l'allocataire du RSA de choisir son référent RSA. Cette action s'adresse aux nouveaux entrants RSA et ceux ayant un droit en cours soumis droit et devoirs sans référent.

Ces temps de rencontres sont organisés en proximité soit en Maison des Solidarités ou chez un partenaire local. Ils permettent à l'allocataire du RSA d'avoir une information complète sur le RSA, les droits et devoir, le rôle des Maisons des Solidarités, la rencontre directe de l'ensemble des référents RSA (référent sociaux de MDS, référent Pôle emploi, référent insertion professionnelle ACTI PRO RSA, Dispositif Diplômé, ...) et de choisir son référent à la carte.

La présence d'associations conventionnées dans le cadre du Programme Départemental d'Insertion (PDI) et les partenaires institutionnels viennent étoffer l'offre, faire découvrir des actions à proximité et complémentaires pour lever les freins et favoriser l'accès à l'emploi (Ateliers chantiers d'insertion, Maisons de chômeurs, Plateformes départementales d'aide à la mobilité, linguistique, Associations d'accès à la culture, les régies de quartier, la CPAM, la MDPH...).

L'évaluation partagée sur cette action avec les publics et les acteurs met en exergue :

- La satisfaction des allocataires qui se sentent acteur de leur parcours.
- La *réactivité* : prise de RDV immédiate avec le référent (Pôle emploi, prestataire du PDI ou MDS.)
- L'adhésion quasi systématique des personnes qui se présentent au Kiosque Insertion à l'accompagnement retenu et leur présence au RDV fixé.
- La synergie et l'interconnaissance entre les professionnels
- L'accès à une information sur la diversité de l'offre d'actions au titre du Programme Départemental d'Insertion et du Service Public de l'Emploi.

La mise en place de ces kiosques insertion nécessite une ingénierie importante : la préparation et le phoning pour mobiliser en amont les personnes, le déroulement et l'animation des kiosques, la mobilisation des prestataires et partenaires, la communication, le suivi et le bilan.

- Bilan de l'action :

En 2021, 18 kiosques ont pu être organisés sur les 5 Direction Territoriales des Solidarités malgré le contexte (certains ont dû être annulés ou reportés) et 31 télé-kiosques insertion ont été initiés sur les territoires du Comminges et de Toulouse. Il s'agit d'une prise de rendez-vous téléphonique avec l'allocataire et de faire le choix du référent.

Pour les kiosques en présentiel, ce sont 1335 personnes qui ont été invitées et 445 allocataires du RSA sont venues soit 34% des personnes (75% des personnes se sont manifestées, excusées). Pour les personnes qui ne se sont pas présentées, un contact téléphonique a été réalisé pour proposer un référent et à défaut de contact les personnes ont eu la désignation de référent comme prévu par la loi RSA.

En vue d'améliorer la participation aux kiosques insertion, un atelier participatif organisé sur ce thème avec des allocataires du RSA a permis de retravailler les modalités d'invitation avec la proposition de

créer un carton d'invitation personnalisé ajouté au courrier type et flyer Kiosque insertion et de déployer des kiosques itinérants pour aller vers les publics.

2021 a permis de poursuivre le déploiement des kiosques insertion par DTS mais aussi de proposer des kiosques insertion plus ciblés par thématique de public (organisation d'un kiosque insertion dédié aux Travailleurs Non-Salariés), d'élargir la participation à d'autres partenaires pour mieux faire connaître les acteurs locaux (participation de la plateforme locale mobilité) et d'ouvrir à des thématiques telles que la santé avec la participation de la MDPH et de la CPAM.

- **Calendrier de l'action :**

- 2018 expérimentation sur 2 territoires (Urbain et Rural.)
- 2019 déploiement sur les 5 Directions Territoriales des Solidarités.
- 2020 poursuite du déploiement stoppé par la crise sanitaire, expérimentation des kiosques insertion à distance (rendez-vous téléphonique.)
- 2021 Déploiement des Kiosques insertion sur les 5 Directions Territoriales des Solidarités et expérimentation du Kiosques Insertion Thématique (Kiosque insertion dédié aux Travailleurs Non-Salariés.)
- 2022 Consolidation des Kiosques Insertion sur les 5 Directions Territoriales des Solidarités et développement des kiosques insertion thématiques (TNS, anciens A RSA, diplômés...)

- **Budgets de l'action 4.1 :**

Budget Etat	Budget CD31	Budget Global	Budget Engagé	Budget Exécuté au 31/12/21
25 000 €	25 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €

Action 4.2 : Désignation d'un référent pour le ARSA

- **Description de l'action :**

Afin de démultiplier les canaux d'orientation, de proposer une orientation dans des délais rapides, de garantir une dynamique de parcours, le département propose en plus des orientations automatiques pour les personnes inscrites à Pôle Emploi, la désignation « manuelle » du référent par un gestionnaire du suivi du bénéficiaire (GSB) RSA.

L'allocataire RSA soumis droits et devoirs est orienté vers un référent par un GSB RSA, en articulation avec 18 Agents territoriaux d'insertion (ATI) chargés de la cohérence du parcours de l'allocataire RSA répartis sur les 5 Direction Territoriales des Solidarités

L'orientation s'effectue notamment à partir des informations transmises en flux mensuellement par la CAF et le pôle Emploi (DUDE) et des données du logiciel métier IODAS. Des critères sont prédéfinis, tels que l'âge, la composition familiale, le domicile, la situation professionnelle, le niveau d'étude, le montant du RSA perçu par l'allocataire. L'orientation s'effectue avec le souci d'apporter une réponse harmonisée sur le département tout en proposant à l'allocataire du RSA de bénéficier d'un accompagnement cohérent et pertinent au vu de sa situation.

En 2021, un travail participatif dans le cadre de la feuille de route Insertion sur le référentiel d'orientation et d'accompagnement a été conduit, qui permettra en 2022 des orientations plus fines en fonction des offres de service des différents référents possibles.

A également été expérimentée l'orientation suite à contact téléphonique dans le cadre d'une opération de remobilisation des bénéficiaires du RSA sans référence financée FSE. Sur la base du bilan de cette opération, et de l'impact de la méthode, les pratiques d'orientation pourront évoluer en 2022 afin d'améliorer le taux de mobilisation des publics et la pertinence des orientations.

Afin de maintenir un accompagnement continue, le Conseil départemental a entamé avec Pôle Emploi un travail d'identification des Allocataires du RSA orientés vers Pôle Emploi qui ne se mobilisent pas. L'objectif est de pouvoir proposer une nouvelle orientation adaptée à la situation de ces allocataires pour leur permettre de redynamiser leur parcours.

Enfin, le CD31 s'inscrit pleinement dans les réflexions nationales sur les flux CAF/ départements et l'harmonisation et les remontées d'indicateurs, en lien avec son éditeur Inetum, afin de réduire les délais de prise de contact et d'orientation des personnes.

- **Bilan de l'action :**

Au 31/10/2021, 5562 personnes ont été orientées sur 6870 Allocataires entrants dans le dispositif RSA dont 50% orientés par les GSB RSA ce qui représente 80% de personnes orientées ; soit une progression de 10% par rapport à 2020 (7239/10197 personnes.) Le taux d'orientation des allocataires du RSA soumis droits et devoirs s'élève à 88,7% au 16 décembre 2021.

- **Calendrier de l'action :**

- 2020 Poursuite de la désignation de référent
- 2021/2022 Renforcement des orientations

- **Budgets de l'action 4.2 :**

Budget Etat	Budget CD31	Budget Global	Budget Engagé	Budget Exécuté au 31/12/21
67 848 €	68 848 €	135 696 €	135 696 €	135 696 €

- Indicateurs orientation et parcours des allocataires au 31/12/2021 :

Indicateurs	Situation en 2020	Situation en 2021 (au 31/10/21)	Justification des écarts le cas échéant
Nombre de nouveaux entrants	10197	6870	
Nombre de nouveaux entrants orientés en 1 mois et moins	Aucun	Aucun	interface mensuelle CAF réalisée le 20 du mois qui suit la demande M
Nombre total de premiers rdv d'accompagnements fixes	3326	2798	
Nombre de premiers rdv à 2 semaines ou moins fixés	517	843	Le logiciel métier ne nous permet pas de renseigner ce champ pour l'ensemble des allocataires RSA. Uniquement pour la prestation ACTI PRO
Nombre total de premiers contrats d'engagement réciproques	2203	2541	
Nombre total de premiers contrats d'engagement réciproques dans les 2 mois	82	101	

Thème 5 : Insertion des allocataires du RSA Garantie d'activité

Action 5.1 : Actipro RSA

- Description de l'action :

Depuis 2018 une nouvelle prestation « ACTIPRO RSA », propose un parcours d'accompagnement professionnel personnalisé de proximité, visant à permettre à des personnes allocataires du Revenu de Solidarité Active (RSA) se trouvant en grande difficulté d'insertion, d'améliorer leur connaissance de l'entreprise, d'acquérir des méthodes de recherche d'emploi et d'élaborer un projet professionnel et d'accéder à l'emploi. Le prestataire assure la fonction de référent RSA, établit le contrat d'engagement réciproque...

Cet accompagnement se décline en trois axes :

1) La relation avec la personne accompagnée :

- Recevoir les personnes orientées et évaluer leur situation socio professionnelle, afin de vérifier si l'accompagnement proposé est adapté.
- Proposer un accompagnement individuel et dynamique en vue d'une solution d'insertion, à visée professionnelle, et d'accès à l'emploi.
- Suivant les situations :
 - o Accompagner la construction d'un projet professionnel et permettre l'acquisition des compétences nécessaires à sa réalisation.
 - o Valider un projet d'accès à l'emploi, et/ou de formation y contribuant.

- La disponibilité doit être importante, ajustable, grâce à des RDV adaptés à la situation de la personne accompagnée dans leur fréquence, leur durée, et leurs modalités.
- Organiser des actions collectives, s'articulant avec l'accompagnement individuel

2) La relation avec l'entreprise :

- Développer des modalités d'articulation avec des employeurs potentiels du bassin d'emploi du département (entreprises classiques ou intervenant dans le secteur de l'Economie Sociale et Solidaire...)
- Permettre le rapprochement entre allocataires participants et employeurs, et être en capacité de proposer des mises en relations directes, assurer le suivi de la prise de poste.
- Proposer des stages en entreprises.
- Se rapprocher du pouvoir adjudicateur pour s'informer des clauses d'insertion dans les marchés en cours et être en mesure de proposer aux entreprises attributaires, des allocataires du RSA afin de leur permettre d'accéder à l'emploi.

3) L'appui à la dynamique du parcours :

- S'appuyer sur l'offre du Programme Départemental d'Insertion (PDI), afin de dynamiser les parcours et en faciliter l'appropriation par les personnes accompagnées.
- Travailler en articulation avec les équipes médico-sociales du Conseil départemental 31, dans un objectif d'accès aux droits et d'accompagnement médico-social complémentaire.
- S'assurer de l'effectivité de l'inscription des personnes à Pôle Emploi, afin qu'elles bénéficient de l'ensemble des prestations Pôle emploi autant que de besoin.
- Mobiliser l'offre de formation professionnelle de la Région.

- **Bilan de l'action :**

Au 30/11/2021, ce sont 3545 personnes concernées par le dispositif Acti pro RSA (3771 au 31/11/2020).

Les premiers chiffres (non consolidés) permettent de mettre en évidence au 30/11/21, 1308 sorties dont 40% de sorties positives (1671 sorties du dispositif dont 27 % de sorties positives au 30/11/20.)

Les sorties positives de 2021 (40%) viennent encourager le choix stratégique du département de proposer une offre d'accompagnement sur mesure à l'emploi pour les personnes les plus éloignées de l'emploi.

Le département renouvelle la prestation Acti pro RSA pour la période 2022/2025.

Le marché Actipro a été renouvelé pour 2022, et prévoit désormais dans les suites des travaux autour du SPIE une poursuite de l'accompagnement 2 mois après toute sortie positive (aller vers de l'accompagnement dans l'emploi.)

Par ailleurs, le nouveau référentiel d'orientation et d'accompagnement permettra l'accès à l'accompagnement Acti Pro de publics aujourd'hui en veille sociale (référence Direction Territoriale des Solidarités) notamment pour les mères avec enfants de plus de 2 ans, et pour les Travailleurs Non-Salariés.

Le montant des dépenses Acti Pro au 30/11/2021 est de 3 261 528,09 € (3 431 612,87 € dépenses consolidés au 31/12/2020).

- **Calendrier de l'action :**

- 2018 lancement du nouveau marché public Acti Pro.
- 2019-2021 Renforcement de la capacité d'accompagnement professionnel vers l'emploi des allocataires du RSA d'une année sur l'autre.
- 2022/2025 Renouvellement **du marché public.**

- Budgets de l'action 5.1 :

Budget Etat	Budget CD31	Budget Global	Budget Engagé	Budget Exécuté au 31/12/21
855 210 €	855 210 €	1 710 420 €	1 710 420 €	1 710 420 €

Action 5.2 : Actions de parrainage en entreprise

- Description de l'action :

Les démarches d'accès à l'emploi des allocataires RSA sont souvent freinées par une absence de contacts directs avec le monde de l'entreprise, des représentations ou une méconnaissance des métiers. Cette action vise à développer l'accès à l'emploi des allocataires du RSA par des actions de parrainage en entreprise.

Un appel à projets a été lancé en 2019 pour étendre ces actions de parrainage à d'autres profils d'allocataires.

Les objectifs sont de :

- Faciliter l'accès à l'emploi des allocataires du RSA, dont le projet professionnel est défini, en mobilisant et associant des entreprises à cet objectif, par l'intermédiaire d'un ou plusieurs opérateurs s'appuyant sur un réseau de parrains issus de ces entreprises.
- Rapprocher les demandeurs d'emploi et l'offre d'emploi existante dans les métiers porteurs et les secteurs en tension qui peinent à recruter.

Six opérateurs ont été retenus dans le cadre de cet appel à projet : Comité du Bassin d'Emploi Nord 31 à Aucamville, Face Grand Toulouse, l'Entente des Générations pour l'emploi, le CCAS de Villeneuve-Tolosane, Nos quartiers ont du talent et l'Association populaire socio-éducative des Migrants.

- Bilan de l'action :

Au 31/10/2021, 153 allocataires du RSA ont été parrainés dont 72 personnes ont eu une sortie positive soit 47 % des sorties. En 2020, malgré le contexte de la crise sanitaire, 133 personnes parrainées, taux de 50% de sortie positive).

- Calendrier de l'action :

- Action expérimentée en 2018 en direction de 50 allocataires du RSA Diplômés (minimum 3 et plus).
- Période 2019 à 2021 : élargissement de l'action de parrainage pour tous les allocataires diplômés ou non et objectif de parrainer 170 personnes par an.
- 2022 Consolidation 170 personnes à parrainer et augmentation du taux de sorties positives.

- Budgets de l'action 5.2 :

Budget Etat	Budget CD31	Budget Global	Budget Engagé	Budget Exécuté au 31/12/21
58 700 €	58 700 €	117 400 €	100 520 €	100 520 €

Action 5.3 : insertion dans l'emploi et acquisition des gestes professionnels

- Description de l'action :

L'Objectif est de renforcer l'embauche des allocataires du RSA les plus éloignés de l'Emploi dans les ateliers chantiers d'insertion (ACI), qui sont les Structures de l'Insertion par l'Activité Economique plus particulièrement accessibles aux publics sans qualification, pour élaborer un parcours professionnel et / ou revenir à l'emploi, de favoriser l'accompagnement dans l'emploi et l'acquisition des gestes professionnels.

Les modalités sont d'apporter un soutien supplémentaire à l'aide aux postes de droit commun pour les ACI prévue à la CAOM, par l'octroi d'une aide financière incitative. Cette subvention forfaitaire annuelle porte sur la participation au salaire de l'encadrant technique ** (encadrement professionnel sur les missions des salariés en insertion). Cette aide forfaitaire est adossée au nombre d'allocataires du RSA embauchés et présents (200 € /mois x 12 x nombre d'allocataires du RSA embauchés par ACI).

**sont exclus les encadrants techniques personnel, fonctionnaires territoriaux des communes ou intercommunalités.

- Bilan de l'action :

En 2021, le Conseil départemental a conventionné 35 Ateliers Chantiers Insertion soit 7 nouveaux ACI conventionnés en 2021, soit 250 CDDI de conventionnés au total. Les activités sont le maraîchage, une épicerie solidaire, une ressourcerie.

La Convention Annuelle d'Objectifs et de Moyens signée avec l'Etat prévoit 200 postes en Contrat à Durée Déterminée d'Insertion CDDI pour l'année 2021.

168 personnes embauchées en CDDI au 1/01/2021, 153 A RSA nouvelles personnes ont été embauchées depuis début 2021 (188 nouvelles embauches en 2020.)

124 personnes sont sorties en 2021 (le détail des sorties non communiquées ce jour/données DUI /DDETS.)

- Calendrier de l'action :

- Action déjà expérimentée en 2018 en direction de 180 allocataires du RSA.
- Période 2019 à 2021 élargissement de l'action avec conventionnement de tous les ACI qui en font la demande.
- 2022 Consolidation.

- Budgets de l'action 5.3 :

Budget Etat	Budget CD31	Budget Global	Budget Engagé	Budget Exécuté au 31/12/21
222 800 €	222 800 €	445 600 €	445 000 €	445 000 €

Action 5.4 : accompagnement renforcé des allocataires du RSA sans résidence stable

- Description de l'action :

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la Ville de Toulouse est instructeur RSA et référent de parcours dans le cadre de la politique d'insertion du département pour les publics domiciliés au CCAS ainsi que leurs ayants droits sans enfants mineurs.

A ce titre, il a vocation à être désigné référent social et d'assurer l'accompagnement social de tous les publics dont il a la charge. Les allocataires du RSA représentent 22 % des publics accompagnés par le CCAS.

Le département souhaite renforcer cet accompagnement en vue de rendre l'utilisateur acteur, de l'impliquer dans son parcours, de faciliter l'appropriation de l'offre de service et d'éviter ainsi les ruptures de parcours.

Objectifs de l'action :

- En tant que référent social, le CCAS réalise un accompagnement social adapté, il est le garant du parcours de l'allocataire dont les engagements se traduisent notamment au travers de l'élaboration du Contrat d'Engagements Réciproques. Il s'assure d'inscrire la personne dans une dynamique de parcours, il facilite les démarches d'insertion et travaille en articulation avec les partenaires notamment ceux du Programme Départemental d'Insertion.
- En tant que partenaire, il assure l'accompagnement social des allocataires RSA ayant un référent professionnel dans le cadre du Programme Départemental d'Insertion ou de Pôle emploi.

- Bilan de l'action :

Le CCAS a accompagné 161 A RSA en tant que référent social au 30/09/21 (111 au 31/10/20), 68 personnes ont été orientées depuis le début de l'année 2021 vers le CCAS soit 12% des publics RSA domiciliés au CCAS.

Un travail sur la construction d'un référentiel d'accompagnement et de contractualisation RSA est en cours avec les référents sociaux des MDS et du CCAS de la Ville de Toulouse afin de garantir la continuité, la mobilisation de l'offre insertion et un meilleur suivi du parcours.

L'objectif est de renforcer le taux de contractualisation pour ces publics qui est faible (20% au 30/11/2021).

- Calendrier de l'action :

- 2019/2020 : Renforcement de l'accompagnement des BRSA par le CCAS en tant que référent social

- 2022 : Poursuite du travail sur le référentiel d'accompagnement des A RSA par un référent social et augmentation du taux de contractualisation

- **Budgets de l'action 5.4 :**

Budget Etat	Budget CD31	Budget Global	Budget Engagé	Budget Exécuté au 31/12/21
37 500€	37 500€	75 000 €	75 000 €	75 000 €

Action 5.5 : accompagnement renforcé des allocataires du RSA diplômés

- **Description de l'action :**

Cette action vise à proposer un accompagnement renforcé d'accès à l'emploi pour les publics allocataires du RSA de niveau I ou II, diplômés reconnus par les employeurs et obtenus depuis moins de 3 ans ou plus de 3 ans avec une expérience sur des postes de cadre, qui rencontrent des difficultés particulières dans leur recherche d'emploi, et pour des allocataires du RSA ayant effectivement occupé des fonctions de cadre avant leur perte d'emploi mais qui, lors de leur embauche, n'avaient pas un diplôme du niveau aujourd'hui reconnu pour relever du statut de cadre.

3 axes :

- Soutenir les démarches d'accès à l'emploi de certains jeunes allocataires du RSA diplômés freinées par une absence de réseau, une méconnaissance des métiers et des emplois « cachés » sur le marché du travail.
- Prendre également en compte la situation des allocataires du RSA cadres expérimentés.
- Proposer une solution d'insertion professionnelle et d'accès à l'emploi en relation avec le projet validé et le diplôme et en articulation du Pôle emploi.

Cette prestation a pour ambition de mobiliser la personne accompagnée par une rencontre mensuelle à minima, d'améliorer sa connaissance de l'entreprise, du marché « caché », d'acquérir des méthodes de recherches d'emploi et, le cas échéant, d'adapter son projet d'accès à l'emploi.

Il s'agit également d'aider les allocataires du RSA à trouver un équilibre entre aspirations et diplômes. Dès le démarrage de l'action, des interventions à rythme régulier auprès des A RSA ont été organisées avec l'Agence Pôle Emploi Cadre puis en agence locale, avec la participation du Dispositif diplômé et d'un agent d'insertion du département.

- **Bilan de l'action :**

En 2021, 220 allocataires diplômés ont intégré la prestation au 30/11/2021(330 en 2020), 409 personnes ont été accompagnées (463 en 2020), 177 (268 en 2020) sont sorties avec une solution positive, soit 89 % (79 %en 2020) des sorties.

- **Calendrier de l'action :**

- 2020/2021 : Accompagner 300 allocataires diplômés et assurer un taux de sortie positives de + de 70%

- 2022/2025 : renouvellement du marché public Dispositif diplômé

- Budgets de l'action 5.5 :

Budget Etat	Budget CD31	Budget Global	Budget Engagé	Budget Exécuté au 31/12/21
175 000€	175 000€	350 000 €	350 000 €	350 000 €

Action 5.6 : Accompagnement renforcé des allocataires du RSA issus de la communauté des Gens du voyage

- Description de l'action :

L'Association Espoir a pour objet de venir en aide aux couples, familles avec ou sans enfants et aux personnes isolées en difficulté d'adaptation ou d'insertion sociale. Le service Espoir Tzigane Solidarité propose des actions spécifiques, complémentaires et coordonnées auprès des gens du voyage.

7 axes :

- Accueil, information et orientation en vue d'une insertion professionnelle, ou d'une insertion sociale en lien avec l'offre des Maisons des Solidarités du Conseil départemental et les partenaires du Programme Départemental d'Insertion.
- Accompagnement à l'assiduité de la scolarité en établissement de secteur des enfants,
- Soutien à l'insertion professionnelle des jeunes par la mise en place d'un partenariat régulier avec la Mission Locale,
- Aide à la recherche de solutions alternatives aux activités non salariées, ou complémentaires pour favoriser l'autonomie financière.
- Accompagnement aux démarches administratives des travailleurs non-salariés.
- Référent RSA pour les personnes domiciliées par l'association.

- Bilan de l'action :

491 allocataires RSA sont domiciliés à l'association Espoir au 30/11/2021 (463 en 12/20), 244 A RSA accompagnés sont en file active.

296 allocataires du RSA ont été accompagnés entre le 1er janvier et le 31 octobre 2021 (280 A RSA en 2020). 111 A RSA domiciliés par association Espoir ont été orientés en 2021 dont 81 en tant que référent Espoir.

Dans le cadre du volet social du Schéma des Gens du voyage, une mobilisation conjointe de la CAF, du Département et de la Métropole et des associations devrait favoriser une réflexion construite sur les parcours d'insertion, l'accès aux formations et à de nouveaux champs d'activité économique étant complexe pour ces publics.

- Calendrier de l'action :

- 2020/2021 : Accompagner en file active 250 allocataires du RSA par l'association en tant que référent
- 2022 : Renouvellement de l'action dans le cadre du PDI 2022/2027

- Budgets de l'action 5.6 :

Budget Etat	Budget CD31	Budget Global	Budget Engagé	Budget Exécuté au 31/12/21
102 087 €	102 087 €	204 174 €	204 174 €	204 174 €

Action 5.7 : Dispositif ACCEL'AIR

- Description de l'action :

Réussir le parcours d'intégration et d'insertion des allocataires du RSA bénéficiaires de la protection internationale action portée par le consortium Forum Réfugiés / Cosi.

2 axes :

- Accompagnement pour l'accès aux droits, l'accès à l'hébergement, au logement.
- Accompagnement pour favoriser l'accès à la formation à l'Insertion par l'Activité Economique et toutes solutions d'emploi adaptées.

Durée de l'accompagnement : jusqu'à 24 mois

- Bilan de l'action :

100 allocataires au 31/10/21 ont été accompagnés par ce dispositif avec 68 % de sorties positives.

- Calendrier de l'action :

- 2021 : Accompagner 100 allocataires du RSA
- 2022 : Consolider l'action

- Budgets de l'action 5.7 :

Budget Etat	Budget CD31	Budget Global	Budget Engagé	Budget Exécuté au 31/12/21
30 000€	30 000€	60 000 €	60 000 €	60 000 €

Action 5.8 : Dispositif première heure

- Description de l'action :

Ce dispositif est déployé sur le territoire national aux côtés du dispositif Convergence dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté. Le projet en Haute-Garonne est porté par le consortium : Arpade-Confluence et Cocagne Haute-Garonne portent les postes salariés et la FAS Occitanie coordonne l'ensemble de l'expérimentation.

L'objectif est de remobiliser les personnes par le travail sans productivité attendue, de proposer un programme progressif 4h par semaine et d'augmenter progressivement jusqu'à 20h

Les publics ciblés sont les personnes en situation de rue ou d'hébergement précaire qui n'ont pas accès aux dispositifs classiques, dont des bénéficiaires du RSA.

Pour mettre en œuvre cette action, les personnes sont embauchées par des CDDI successifs et de courte durée et progressif en chantier d'insertion, elles bénéficient en parallèle d'un accompagnement socio professionnel.

Ce parcours à la carte permet de proposer un support d'activité adapté aux capacités des salariés, de proposer des solutions de mobilités sur-mesure pour faciliter l'accès aux lieux de travail.

Concrètement la remise en activité se décline sur la base de 2 demi-journées de travail accompagnées par un encadrement professionnel spécifique à forte compétence socio-éducative, en lien, avec la maraude et les travailleurs sociaux concernés. Le nombre d'heures travaillées évolue progressivement (par exemple, 4h/semaine au début, puis 8h, 16h et 20h.)

A l'issue de chaque session de travail, le salarié DPH peut sur demande percevoir immédiatement son salaire (sur la base du SMIC horaire) sous forme d'acompte en espèces.

L'intérêt de ce dispositif est de proposer dans la continuité du parcours, l'embauche en CCDI des salariés DPH dans les 35 Chantiers Insertion conventionnés dans le département.

- Bilan de l'action :

Cette action a démarré plus tardivement que prévue (en juin 2021) du fait de la crise sanitaire et de la complexité à mettre en place ce type de projet. La priorité a été d'embarquer toutes les parties prenantes inhérentes au projet afin de garantir un partenariat, une coopération de qualité entre les acteurs pour assurer la continuité et la cohérence du parcours de la personne accompagnée. Un travail de formalisation du suivi et des articulations entre les différents intervenants a été un préalable notamment entre l'orienteur en charge de l'accompagnement social (réfèrent social) et l'éducateur PHC en charge de l'accompagnement professionnel.

Pour 2022, l'objectif est d'améliorer l'accompagnement des personnes dans l'accès au logement. Des sessions de communication à l'ensemble des professionnels départementaux sont prévues au 1^{er} trimestre 2022 ainsi qu'une communication renforcée sur l'opérationnalité du dispositif, afin d'accélérer les entrées en parcours.

Au 30/11/2021, ce sont 7 personnes qui ont bénéficiées de ce dispositif dont 3 sorties ont été réalisées dont 2 vers des ACI du territoire. Les parcours ont donc une durée de 4 à 6 mois, Convergence France précise que la moyenne des parcours nationaux est de 6 mois mais qui peut être plus longue en fonction de la situation individuelle des personnes.

- Calendrier de l'action :

- Juin 2021 : Démarrage de l'action
- 2022 : Déploiement de l'action

- Budgets de l'action 5.8 :

Budget Etat	Budget CD31	Budget Global	Budget Engagé	Budget Exécuté au 31/12/21
20 000€	20 000€	40 000 €	40 000 €	40 000 €

Action 5.9 : Sécurisation des parcours d'insertion : diagnostic et formation linguistique orientée vers l'insertion professionnelle

- Description de l'action :

La plateforme linguistique permet de s'appuyer sur un diagnostic des besoins individuels et proposer une orientation appropriée vers la formation linguistique adaptée qui permettra de lever les freins à l'insertion professionnelle et à l'emploi.

Grace aux actions de formation il s'agit de développer la communication orale et écrite, indispensables dans les interactions professionnelles.

Les actions sont portées par :

- L'association Cosmopolitaine pour le diagnostic orientation.
- Les association APSEM, Ligue de l'Enseignement 31 et AMS Grand Sud pour les actions de formation linguistique.

Ces actions sont présentes suivant les structures sur Muret, Colomiers, Villemur-sur-Tarn et Toulouse.

- Bilan de l'action :

Une véritable réflexion autour de la linguistique est engagée avec les services de l'Etat et de la Région, et sera renforcée dans le cadre du futur PDI (renouvelé en 2022). Il s'agit d'améliorer la mise en cohérence de nos financements respectifs et d'adapter l'offre aux besoins des publics, qui remontent très largement des partenaires et publics accompagnés.

Indicateurs	Objectif 2021	Réalisé
Nombre de diagnostics réalisés	150	416
Nombre d'allocataires du RSA en formation linguistique	200	155

- Calendrier de l'action :

- 2021 : Valorisation de la plateforme linguistique
- 2022 : Renouvellement de l'action

- Budgets de l'action 5.9 :

Budget Etat	Budget CD31	Budget Global	Budget Engagé	Budget Exécuté au 31/12/21
56 900€	56 900€	113 800 €	113 800 €	113 800 €

- Indicateurs garantie d'activité au 31/12/2021 :

Indicateurs	Situation en 2020	Situation en 2021	Justification des écarts le cas échéant
Nombre de BRSA orientés vers la garantie d'activité départementale (nouveaux entrants)	7800	5432	Clôture du marché public ACTI PRO RSA au 31/12/2021
Nombre de BRSA en cours d'accompagnement par la garantie départementale	3690	3669	
Nombre de BRSA orientés vers l'accompagnement global	1714	1268	
Nombre de BRSA en cours d'accompagnement par l'accompagnement global	1601	1548	
Nombre de personnes accompagnées par conseiller dédié à l'accompagnement global	89	86	
Délai moyen du démarrage de l'accompagnement global	Donnée PE	idem	

Thème 6 : Mise en place du plan de formation des travailleurs sociaux des conseils départementaux

Action 6.1 : Un plan de formation enrichi

- Description de l'action :

L'objectif est de développer l'offre de formation dans un objectif de renforcement des compétences et d'évolution des pratiques professionnelles.

Une inscription au Plan de formation CD31 :

- Développement social
- Ateliers participatifs et actions collectives
- Développement du pouvoir d'agir individuel et collectif
- Travail social et numérique

Une semaine du développement social sur le thème « travail social et territoires » :

Co-construite avec les agents du département, elle a vocation à rassembler les équipes du Conseil départemental, les partenaires et les personnes concernées.

L'organisation nécessite une ingénierie de projet avec une construction de janvier à fin août dans une démarche de co-construction avec les agents.

Mobilisation des agents et réunion de préparation de ces journées, préparation des supports, intervenants universitaires, animateurs de tables rondes, vidéos, organisation matérielle des journées.

Une mobilisation de l'offre du CNFPT par les agents du Conseil départemental sur les priorités définies par la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté.

Le Conseil départemental favorise l'accès à la formation pour l'ensemble de ses agents.

- Bilan de l'action :

La stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté a défini 6 axes de formation prioritaire :

- La participation des personnes
- Le développement social
- Les usages du numérique
- Le travail social et les territoires
- L'insertion socio-professionnelle
- Le « aller vers »

En 2021 le Conseil départemental a poursuivi son investissement et l'accompagnement de ses agents pour mieux les former sur les axes de **développement social**, de **participation des personnes**, aux **usages du numériques** et aux questions de **territoires**.

Le plan de formation interne permet de poursuivre la montée en compétences de nos équipes, complété par des journées thématiques sur travail social et territoires avec l'intervention d'Alexandre Moine, professeur de Géographie à l'université de Franche comté, associé aux travaux du HCTS et de la DGCS sur les questions de territoire.

Notre objectif : que le Développement social soit entendu comme une stratégie territoriale en passant d'une logique de « publics » et de « dispositifs » à une logique de territoire et de développement.

Plus de 300 travailleurs sociaux et médico sociaux ont pu participer aux forums en territoire et à la journée départementale en septembre 2021.

70 travailleurs sociaux sont partis sur les formations proposées par le Conseil départemental sur les 3 thématiques retenues (développement social, participation des personnes, usages du numérique)

En complément de ces formations et journées, 1477 travailleurs sociaux et médico-sociaux sont partis en formation au CNFPT équivalent à 6900 jours de formation en 2021.

- **Budgets de l'action 6.1 :**

Budget Etat	Budget CD31	Budget Global	Budget Engagé	Budget Exécuté au 31/12/21
37 715 €	37 715 €	75 430 €	75 430 €	75 430 €

Action 6.2 : Un accompagnement méthodologique des équipes sur les territoires

- **Description de l'action :**

Les objectifs de cet accompagnement sont :

- Développer les approches collectives et partenariales en complément et en articulation avec les interventions individuelles.
- Favoriser la participation des personnes.
- Développer les démarches d'aller vers.
- Faciliter l'appropriation et la mise en œuvre des contenus de formation.

Cet accompagnement sur les territoires à vocation à intégrer les partenaires impliqués dans les projets.

Deux chargées de mission en développement social et innovation sociale sont en charge de ce travail auprès des équipes.

- **Bilan de l'action :**

42 projets d'interventions collectives ont bénéficié de cet accompagnement en 2021, avec plus de 150 agents porteurs de ces projets.

Ces interventions collectives concernent :

- Parentalité : 15
- Accès aux droits : 8
- Budget/consommation : 9
- Culture : 4
- Insertion : 3
- Autonomie des jeunes : 3

Cette modalité d'intervention vient en complément de toutes les actions engagées et des accompagnements individuels. Les projets collectifs vont contribuer à développer la participation des

personnes, vont permettre la création de dynamique territoriale, faciliter l'accès aux droits fondamentaux des personnes exclues ou vulnérables et favoriser leur autonomie dans la société. La définition du travail social inscrite dans le droit par le décret du 6 mai 2017 positionne le travail social dans l'articulation et la complémentarité de l'accompagnement individuel et de l'intervention collective « Dans un but d'émancipation, d'accès à l'autonomie, de protection et de participation citoyenne, le travail social contribue à promouvoir, par des approches individuelles et collectives, la transformation sociale, le développement social et la cohésion de la société. Il participe au développement du pouvoir d'agir des personnes et des groupes dans leur environnement. » Il s'agit de pouvoir accompagner les travailleurs sociaux dans le développement de ces pratiques.

L'accompagnement des chargées de mission concerne également la co-construction avec les partenaires et les habitants de projets sociaux de territoire. Ces projets fortement ralentis en 2020 ont pu être relancés en 2021.

- **Budgets de l'action 6.2 :**

Budget Etat	Budget CD31	Budget Global	Budget Engagé	Budget Exécuté au 31/12/21
27 137,50 €	27 137,50 €	54 275 €	54 275 €	54 275 €

Action 6.3 : Co-pilotage et animation du comité local du travail social et du développement social

- **Description de l'action :**

Réflexion sur l'évolution du travail social et les besoins en formation suivant les axes retenus par la stratégie pauvreté,

Renforcement de la participation des personnes concernées au comité local et aux instances nationales de réflexions auxquelles est invité le CLTS.

Les conseils départementaux de l'Ariège, l'Aude, le Gers, Pyrénées Orientales et des Hautes Pyrénées sont membres du groupe de pilotage avec la Fédération des Acteurs de la Solidarité (FAS), ATD quart Monde et le Conseil Régional des Personnes Accueillies et accompagnées (CRPA), UNAFORIS Occitanie, Croix rouge Occitanie.

L'Institut en travail social ERASME copilote avec le CD31 le CLTSDS Occitanie.

- **Bilan de l'action :**

En 2021 production d'une vidéo présentant le CLTSDS et le travail mené sur les questions d'interventions collectives et de participation des personnes concernées. Cette vidéo a pu être construite à partir d'un travail d'enquête auprès des travailleurs sociaux des 13 conseils départementaux de la région mais également en co-construction avec des personnes accompagnées dans l'objectif de mieux identifier les freins et les facilitateurs à la participation à des interventions collectives.

Cette vidéo a vocation à servir de support dans des journées, des formations pour développer ces pratiques auprès des travailleurs sociaux.

Elle a été présentée :

- A la conférence régionale d'octobre 2021 à Albi
- Pour un séminaire du Haut Conseil en Travail Social
- Auprès des équipes de travailleurs sociaux de plusieurs conseils départementaux
- Dans des centres de formations initiales de travailleurs sociaux

Fin 2021, participation aux travaux avec le HCTS et la DGCS pour le livret vert sur le travail social, les formations initiales et les parcours professionnels.

Perspectives 2022 : organisation d'une journée régionale du comité local en juin 2022.

- . Budgets de l'action 6.3 :

Budget Etat	Budget CD31	Budget Global	Budget Engagé	Budget Exécuté au 31/12/21
5 000 €	5 000 €	10 000 €	€	3848 €

- Indicateurs formation des travailleurs sociaux au 31/12/2021 :

Indicateurs	Situation en 2020	Situation en 2021	Justification des écarts le cas échéant
Nombre de personnes formées par des formations figurant sur le catalogue CNFPT, par thématique		En formation interne 70 agents formés + 300 agents sur journées thématiques Par ailleurs 1477 travailleurs médico-sociaux ont pu partir en formation en 2021.	

Thème 7 : Développer la mobilité des demandeurs d'emploi

Action 7.1 : Actions pour la mobilité

- Description de l'action :

Dans le cadre du PDI, le Conseil départemental de la Haute-Garonne a développé en 2018 une offre de mobilité pour des publics en difficulté socio-économique. Les actions retenues dans le cadre d'un appel à projet ont pour but favoriser et redynamiser l'insertion professionnelle des allocataires du RSA par la mobilité.

7 Axes :

- Soutenir des initiatives qui concourent à identifier les différentes problématiques de mobilité rencontrées par les personnes accueillies et à proposer des solutions diversifiées en engageant une dynamique de parcours
- Mobiliser au mieux les ressources du droit commun, des territoires et les dispositifs existants dans le domaine de la mobilité
- Agir en complémentarité avec le Pôle Emploi et les différents acteurs compétents
- Agir en synergie avec les Maisons des Solidarités pour optimiser l'accompagnement des personnes orientées
- Réaliser un diagnostic individuel de mobilité et rechercher des solutions adaptées
- Améliorer l'autonomie des personnes en s'appuyant sur leurs potentiels, leur implication et leur adhésion à la démarche
- Favoriser l'inclusion sociale et professionnelle dans une volonté de développer les mobilités durables et responsables.

Celles-ci tiennent compte des spécificités des territoires, de la mobilisation des publics par les acteurs de l'insertion sur cette thématique et de la concertation réalisée avec les habitants dans le cadre des projets sociaux de territoire portés par les services du département qui ont fait émerger des besoins de mobilité.

Ce sont 5 opérateurs (EMCP, La maison du vélo, Femmes du Monde, Garage Mobilité, WIMOOV) qui ont été retenus au démarrage suite à l'appel à projet, dont deux plateformes mobilité, une basée sur Toulouse qui intervient aussi sur le nord du département et sud Toulouse : accueil individuel avec diagnostic des freins et accompagnement à la recherche de solutions de mobilité individualisées en fonction des territoires et du public ; utilisation de la gratuité des transports en commun, voiturette, 2 roues, apprentissage et prêt de vélos pour déplacements urbains, solutions covoiturage et d'autres.

En 2019, l'offre s'est enrichie d'un garage solidaire basé dans le nord du département et le conventionnement d'une association qui propose des micros crédits pour l'aide à l'achat d'un véhicule.

- Bilan de l'action :

En 2020/2021, ce sont en tout **7 opérateurs « Mobilités »** (EMCP, La maison du vélo, Femmes du Monde, Garage Mobilité, WIMOOV, ADIE et Garage pour tous) qui ont été soutenus par le Conseil départemental de Haute Garonne dans le cadre du PDI avec le développement de l'offre de prêt de véhicule automobile en proximité (secteur rural et déploiement prévu sur périurbain et accès au micro crédit en lien avec permis achat assurances) et la mise en place d'une 2^{ème} plateforme de mobilité en secteur rural cofinancement avec intercommunalité Cœur de Volvestre.

Globalement, l'ensemble du territoire départemental est couvert, des articulations avec les territoires se développent (permanences MDS, participation kiosques insertion).

Coordination et articulation entre les 7 opérateurs :

Le PDI soutient les structures complémentaires : diagnostic mobilité, accompagnements mobilité individuels et collectifs, accompagnements au micro-crédit, locations et réparation de véhicules à tarif social.

Organisation pour les prêts de véhicules :

Pour Comminges et cœur de Garonne, WIMOOV à une flotte de véhicules (activité réparation à tarif social). Pour le reste du département, 2 garages solidaires (location, prêt de véhicules, réparation, accompagnement aux démarches d'achat de véhicules d'occasion) : Garage pour tous (Bouloc, Villemur, Castanet) et mobilité Solidaire (Grand Mirail).

Nombre de personnes et de diagnostic réalisés :

1270 personnes ont été accompagnées au 31/10/2021 (1161 en 2020) et 300 diagnostics ont été réalisés au 31/10/2021 (Non Renseigné en 2020).

- Calendrier de l'action :

- 2019 : Déploiement
- 2020 : Déploiement et consolidation
- 2021 Poursuite du déploiement sur le territoire et consolidation

- Budgets de l'action 7.1 :

Budget Etat	Budget CD31	Budget Global	Budget Engagé	Budget Exécuté au 31/12/21
122 500 €	122 500 €	245 000 €	225 000 €	225 000 €

➤ Indicateurs mobilités à des fins d'insertion professionnelles au 31/12/2021 :

Indicateurs	Situation en 2020	Situation en 2021	Justification des écarts le cas échéant
Nombre de personnes accompagnées par la plateforme de mobilité à des fins d'insertion prof.	1161	1271	
Nombre de mesures de diagnostics et d'accompagnement à la mobilité prescrites par le CD	NR	300	

Thème 8 : Maraudes mixtes Etat / CD

Action 8.1 : Maraudes mixtes Etat / CD pour les enfants à la rue

- Description de l'action :

Les maraudes mixtes ont été mises en place en janvier 2020, suite à un appel à projet conjoint Etat, Conseil départemental et Toulouse Métropole. Ce dispositif est financé sous forme de subvention annuelle avec pour objectif :

- D'effectuer un diagnostic des besoins en protection de l'enfance des acteurs de la veille sociale mobilisés sur le territoire de la Métropole ;
- D'aller vers les familles et les enfants en situation de vulnérabilité en participant aux maraudes déjà existantes effectuées par les associations de terrain ;
- De proposer un accompagnement des situations repérées selon la démarche de protection de l'enfance par une mise en lien des familles avec les partenaires en fonction des problématiques rencontrées.

- Bilan de l'action :

En 2020, le contexte sanitaire particulier au moment de la création des Maraudes mixtes a conduit l'équipe à se mobiliser sur des missions complémentaires en participant notamment à la coordination de la distribution alimentaire auprès des personnes vivant en squats et campements. Ainsi en coopération avec les partenaires, l'équipe des Maraudes Mixtes s'est associée à des bénévoles afin de subvenir aux besoins alimentaires quasi quotidiens d'environ 1 300 personnes.

En 2021, l'équipe s'est recentrée sur le champ de la protection de l'enfance. Chaque famille rencontrée bénéficie d'une évaluation globale dans un objectif d'accès aux droits, aux soins, à la scolarité des enfants... c'est un dispositif qui, par une démarche d'« aller vers » permet d'agir en prévention auprès de ces familles et d'éviter les placements.

Bilan provisoire de l'action au 31/10/2021 (un rapport d'activité sur l'année entière sera transmis en 2022) :

- 90 familles rencontrées (moins de 3 rencontres)
- 36 familles et 123 enfants ont été rencontrés et suivis par la Maraude (suivi = + de 3 rencontres) contre 27 familles et 67 enfants en 2020 soit :
 - o Bidonvilles : 18 familles et 46 enfants
 - o Squats : 12 familles et 30 enfants
 - o Rue : 6 familles et 33 enfants
- Nombre de mises à l'abri (orientation vers une structure d'hébergement d'urgence) : 10 familles (soit 14 adultes et 33 enfants) contre 6 familles en 2020
- Ouverture de droits pour les enfants et les familles (domiciliation, scolarisation, santé, crèche, FLE, soutien à la parentalité...) : 169 accompagnements
- Nombre d'enfants faisant l'objet d'une mesure de protection de l'enfance :
 - o AED : 2 enfants
 - o Accueil provisoire : 1 enfant
 - o Centre maternel : 1 enfant
 - o Information préoccupante : 1 enfant
 - o Soutien à la parentalité par l'équipe des Maraudes (sans mesure) : 15 familles et 47 enfants

- **Calendrier de l'action :**

- Réalisation d'un diagnostic territorial (maillage partenarial) : de janvier à mai 2020 ;
- Identification des différents sites et des besoins des familles spécifiques à chacun des lieux : travail effectué dès l'ouverture et notamment grâce à la distribution alimentaire puis actualisation permanente ;
- Elaboration des modalités d'intervention et d'accompagnement du public ;
- Développement des partenariats avec les acteurs identifiés pour mettre en place des interventions spécifiques auprès des familles et contribuer à la coordination des partenaires ;
- Participation aux conférences organisées par la DIAHL à l'échelle nationale ;
- Convention triennale et quadripartite se terminant fin 2021 et a prorogé jusqu'à fin 2022 par un avenant au regard du démarrage effectif de l'action en 2020 (et non en 2019).

- **Budgets de l'action 8.1 :**

Budget Etat	Budget CD31	Budget Global	Budget Engagé	Budget Exécuté au 31/12/21
62 500 €	62 500 €	125 000 €	125 000 €	125 000 €

- **Indicateurs maraudes mixtes Etat / CD au 31/12/2021 :**

Indicateurs	Situation en 2020	Situation en 2021 (au 31/10/2021)	Justification des écarts le cas échéant
Nombre de premiers contacts établis	ND	90 familles	
Nombre de familles et d'enfants suivis	27 familles et 67 enfants	36 familles et 123 enfants	
Nombre de mises à l'abri de familles et d'enfants	6 familles	10 familles (14 adultes et 33 enfants)	
Nombre d'ouvertures de droits pour les enfants et les familles	ND	139 accès aux droits	(cf tableaux ci-après)
Nombre de mesures de protection de l'enfance mises en œuvre	ND	5 enfants + soutien à la parentalité pour 15 familles et 47 enfants	

Accès au droits : Nombre d'accompagnements réalisés par l'équipe des Maraudes Mixtes du 01/01/2021 au 31/10/2021

Orientés vers :	Lieu de vie du public			Total
	Bidonville	Squat	A la rue	
MDS (polyvalence et PMI)	17 (dont 13 AS et 4 PMI)	8 (dont 4 AS, 2 PMI, 1 TISF, 1 pluri)	5 (dont 3 AS, 1 ASE, 1 pluri)	30
Régularisation des droits	4	8	0	12
Domiciliation	3	3	0	6
Ouverture CB	3	2	0	5
Santé	6	10	4	20
Scolarité	13	16	6	35
Crèche /LAEP	1	1	0	2
Emploi	2	0	1	3
Accès besoins de 1 ^{ère} nécessité	10	10	4	24
FLE	3	3	1	7
Autres	2	4	4	10
Soutien parentalité	8	6	1	15
Total	55	63	21	139

Intervention directe auprès du public par la Psychologue (0,4 ETP) du 01/01/2021 au 31/10/2021

Familles rencontrées	Enfants rencontrés	Parents Rencontrés	0-3 ans	3-12 ans	12-18 ans
7	22	11	6	12	4

Engagements à l'initiative du département

Thème de la contractualisation : Mixité sociale dans les collèges

Action : LEC (accompagnement dans les bus scolaires)

- Description de l'action :

L'association Loisirs Education Citoyenneté (LEC) intervient dans le cadre d'un marché public depuis 2018 pour accompagner quotidiennement les élèves lors de trajets Aller/Retour dans les cars de transport scolaire dédiés au plan d'amélioration de la mixité sociale.

Les objectifs sont :

- Garantir la sécurité durant les trajets (respect des règles de sécurité et, pour cette année encore, **respect du protocole sanitaire** à bord des bus mis en place par le CD31 avec notamment le port du masque, prévention des tensions et des incivilités...)
- Garantir la qualité du service (ambiance apaisée dans le car, respect du vivre ensemble pendant le trajet, du conducteur, des camarades et du matériel.)
- Favoriser l'autonomie des élèves dans l'utilisation du transport, à travers des actions de médiation en lien avec les familles, le transporteur, les établissements scolaires et le Conseil départemental-
- Contribuer à la médiation en cas de nécessité en associant le collège, le transporteur, les familles...
- Organiser des Points d'information préalable dès le Cm2, à l'attention des familles.

Près de 20 accompagnateurs et accompagnatrices sont mobilisés quotidiennement sur les 18 navettes qui assurent le transport des élèves bénéficiaires du plan mixité.

- Bilan de l'action :

Les phénomènes d'incivilité sont rapidement circonscrits et en nette régression, grâce à l'action conjointe initiée en 2020, de la Chargée de Mission *Civisme et incivilité* du Conseil départemental et de la coordination médiation de la LEC, en lien avec les familles, l'équipe pédagogique des collèges et, le cas échéant, avec les maîtres ou maîtresses Mixité Sociale des écoles élémentaires. Ce circuit d'information est reconduit pour l'année scolaire 2021-2022. Cet accompagnement éducatif a également pour effet de développer l'autonomie des élèves dans les transports en commun, de façon à pouvoir adapter leur mode de déplacement en fonction du rythme scolaire (utilisation bus de ligne, métro).

L'acquisition de l'autonomie dans les transports en commun se confirme et se développe dès la 5^{ème}.

- Calendrier de l'action :

- De janvier à juillet 2021 (Année scolaire 2020-2021)
- De septembre à décembre 2021-(Année scolaire 2021-2022)

- Budgets de l'action :

Budget Etat	Budget CD31	Budget Global	Budget Engagé	Budget Exécuté au 31/12/21
115 000 €	115 000 €	230 000 €	225 897 €	214 562 €

Action : AFEV (médiation dans les 11 collèges) part PLC

- Description et bilan de l'action :

Depuis 2017, l'AFEV (Association de la Fondation Etudiante pour la Ville) intervient quotidiennement dans chacun des 11 collèges du plan mixité en mobilisant un binôme de services civiques :

- 10 à 15 h par semaine, 28 semaines par an,
- pour animer des ateliers thématiques (activités ludiques, citoyenneté...),
- pour proposer des interventions en classe, en lien avec les professeurs.

L'objectif est de prévenir les phénomènes de « clans » et favoriser l'émulation positive entre les élèves, avec une attention particulière auprès des élèves de 6^{ème}.

Les bilans de l'AFEV indiquent un fort taux de participation des élèves, une très bonne dynamique des élèves de Reynerie et Bellefontaine durant les ateliers et des retours positifs de l'ensemble des élèves participant et des équipes éducatives.

A noter les difficultés rencontrées en raison du contexte sanitaire pour déployer ce dispositif d'accompagnement dans les établissements. Cette année, deux collèges ont décliné la proposition d'intervention.

- Calendrier de l'action :

- De janvier à juillet 2021 (Année scolaire 2020-2021)
- De septembre à décembre 2021

- Budgets de l'action :

Budget Etat	Budget CD31	Budget Global	Budget Engagé	Budget Exécuté au 31/12/21
24 000 €	24 000 €	48 000 €	48 000€	*41 520€

A noter : au cours de l'année scolaire 2021-2022, l'AFEV n'est intervenue que dans 9 collèges, sur les 11 mobilisés dans le plan mixité. Les collèges JP Vernant à Toulouse et J. Rostand à Balma n'ont pas souhaité d'intervention cette année (contexte sanitaire et manque de locaux).

Action : Voyages citoyenneté (collèges REP)

- Description et bilan de l'action :

Aucun voyage n'a pu être organisé cette année en raison du contexte sanitaire (COVID.)

- Budget de l'action :

Budget Etat	Budget CD31	Budget Global	Budget Engagé	Budget Exécuté au 31/12/21
1 500 €	1 500 €	3 000 €	0 €	0 €

Action : Financement des opérateurs CLAS

- Description et bilan de l'action :

Pas moins de 7 opérateurs associatifs sont mobilisés sur les territoires des collèges Raymond Badiou (quartier Reynerie) et Bellefontaine (quartier Bellefontaine) dans le cadre du dispositif CLAS (Contrat Local d'Accompagnement de la Scolarité.) L'objectif est de proposer un accompagnement spécifique aux jeunes et à leurs familles pour favoriser la scolarité. Cet accompagnement se déroule sur le quartier de résidence des collégiens, il passe aussi par un lien facilitateur avec les collèges d'accueil, notamment pour les parents. Près de 200 collégiens sont ainsi suivis durant l'année scolaire.

- Calendrier de l'action :

➤ Séances hebdomadaires durant toute l'année scolaire.

- Budgets de l'action

Budget Etat	Budget CD31	Budget Global	Budget Engagé	Budget Exécuté au 31/12/21
13 250 €	13 250 €	26 500 €	26 500 €	26 500 €

Détail du budget exécuté : Reynerie = 12 500 € - Bellefontaine = 14 000 €

Action : Transports dédiés au plan mixité

- Description de l'action :

- 11 lignes de cars dédiés au dispositif mixité
- 18 navettes quotidiennes mobilisées plus 1 minibus
- Attribution d'une carte Tisséo - 1 A/R par jour
- 785 élèves inscrits en 2021 (en attente actualisation Direction transports)

- **Bilan de l'action :**

Les élèves s'approprient parfaitement les modes de transport proposés et gagnent en autonomie, conformément aux objectifs poursuivis. De fait, les cars scolaires sont plus fréquentés le matin (550 élèves en moyenne) que le soir (450 en moyenne) ; la fréquentation est naturellement plus forte en septembre, les élèves utilisant progressivement le réseau Tisséo en complément et de façon accrue.

- **Calendrier de l'action :**

➤ Janvier à décembre 2021

- **Budgets de l'action :**

Budget Etat	Budget CD31	Budget Global	Budget Engagé	Budget Exécuté au 31/12/21
255 000 €	255 000 €	510 000 €	510 000€	488 146

Action : Evaluation du dispositif - Intervention d'une doctorante/chercheuse (CIFRE 3 ans)

- **Description et bilan de l'action :**

L'évaluation se poursuit sur la base des orientations rappelées ci-dessous :

1. Une première phase exploratoire initiée en 2019 pour une durée de 6 mois afin de rencontrer la majeure partie des partenaires associés au plan d'amélioration de la mixité sociale et de se présenter à eux.
2. Une seconde phase d'un an et demi pour la mise en place d'un comité de pilotage qui supervise l'évaluation, les différents groupes de travail qui lui sont consacrés, ainsi que le recueil de données, leur traitement, analyse et interprétation.
3. Une troisième phase d'un an consacrée à la restitution des résultats de l'évaluation et à leur partage avec les publics et les professionnels mobilisés. L'écriture de la thèse et sa présentation aux milieux académiques, aux fins de sa validation scientifique, se dérouleront à la fin de cette même phase.

Fin janvier 2022, un premier rapport sera remis au comité de pilotage avec la proposition de la mise en place d'un référentiel d'évaluation partagé.

Le recueil de données interrompu en mars 2020 pour confinement a pu reprendre et s'est achevé à l'été 2021. L'analyse des données a été finalisée au cours du dernier trimestre 2021.

Cette démarche d'évaluation du dispositif a été menée en collaboration avec l'éducation nationale qui a conduit en parallèle une évaluation scolaire basée notamment sur des entretiens réguliers avec une cohorte d'élèves bénéficiaires du plan mixité ainsi que l'analyse des résultats obtenus au diplôme national du brevet, en juin 2021. Ces données (dont vous trouverez un extrait ci-dessous) ont été diffusées dans le cadre d'un communiqué de presse établi par le Président du Conseil départemental et le DASEN, au mois d'octobre dernier.

Les résultats obtenus par les 100 premiers élèves issus du quartier de la Reynerie sont nettement supérieurs à ceux de leurs aînés, autrefois scolarisés au collège Badiou :

→ 63 % des élèves ont obtenu leur Brevet là où la proportion n'était que de 50 % de réussite pour les élèves scolarisés à Badiou (+ 13 points.)

→ Pour ceux qui ont réussi l'examen, 54 % ont une moyenne supérieure à 10 (le major a obtenu la moyenne de 18,45).

- 21 % ont eu entre 10 et 12 là où ils n'étaient que 11 % à Badiou (+ 10 points.)

- 33 % ont eu plus de 12 là où ils n'étaient que 4,6 % à R. Badiou (+ 28 points.) Pour les élèves qui ont échoué, c'est souvent le contrôle continu qui les a pénalisés, puisque le niveau d'exigence et d'excellence des collèges d'accueil est plus important et diffère en fonction des établissements.

Concernant le passage au lycée, 94 % des élèves sont entrés au lycée et seuls 3 % redoublent (les 3 % restants ont choisi d'autres orientations) :

→ 52 % des élèves ont choisi d'entrer en seconde générale.

→ 35 % ont choisi de s'orienter en seconde professionnelle en 1er vœu (et ont été acceptés grâce à leurs bons résultats.)

→ Enfin 7 % ont choisi un CAP.

En accord avec l'Académie de Toulouse et la Région Occitanie, les élèves du programme mixité ont le choix entre intégrer le lycée de leur lieu de résidence (Rive Gauche) ou le lycée rattaché au secteur de leur collège d'accueil. 4 élèves sur 5 ont choisi d'entrer au lycée du secteur rattaché au collège d'accueil et 1 sur 5 a choisi d'entrer au lycée Rive Gauche du secteur historique.

Exemples d'indicateurs / Effectifs bénéficiaires du plan d'amélioration de la mixité dans les collèges de Haute-Garonne :

Indicateurs	Année scolaire 2017/2018 (quartier Reynerie)	Année scolaire 2018/2019 (quartier reynerie)	Année scolaire 2019/2020 (quartiers Reynerie – Bellefontaine)	Année scolaire 2020/2021 (quartiers Reynerie – Bellefontaine)	*Année scolaire 2021/2022 (quartiers Reynerie – Bellefontaine)
Nombre d'élèves bénéficiaires	Sur 183 élèves concernés par le dispositif, 119 ont été affectés dans les 5 collèges d'accueil.	Sur 413 élèves relevant du secteur concerné par le dispositif, 281 ont été affectés dans les 5 collèges d'accueil.	Sur 757 élèves relevant du secteur concerné par le dispositif, 527 ont été affectés dans les 11 collèges d'accueil.	Sur 1160 élèves relevant du secteur concerné par le dispositif, 815 ont été affectés dans les 11 collèges d'accueil.	Sur 1 383 élèves relevant du secteur concerné par le dispositif, 1 032 seraient affectés dans les 11 collèges d'accueil.
Taux de respect des nouveaux secteurs d'affectation	65% des élèves concernés par le dispositif ont été affectés dans les 5 collèges d'accueil	68% des élèves relevant du secteur concerné par le dispositif ont été affectés dans les 5 collèges d'accueil	70% des élèves relevant du secteur concerné par le dispositif ont été affectés dans les 11 collèges d'accueil	70% des élèves relevant du secteur concerné par le dispositif ont été affectés dans les 11 collèges d'accueil	75% des élèves relevant du secteur concerné par le dispositif seraient affectés dans les 11 collèges d'accueil

*Année scolaire 2021/2022 « Données prévisionnelles à consolider, en attente transmission par l'Education Nationale »

- Budgets de l'action :

Budget Etat	Budget CD31	Budget Global	Budget Engagé	Budget Exécuté au 31/12/21
17 992,50 €	17 992,50 €	35 985 €	35 985 €	35 985 €

Action : L'animation du dialogue citoyen dans le cadre du « Plan d'amélioration de la mixité sociale dans les collèges »

- Contexte :

Dans le cadre du « plan d'amélioration de la mixité sociale ... » initié en 2017 et à l'issue d'un processus de dialogue citoyen, le Conseil départemental a notamment pris la décision de fermer progressivement les 2 établissements REP+ situés dans les quartiers Reynerie et Bellefontaine, et de reconstruire de nouveaux collèges à proximité, dans un secteur plus propice à la réalisation d'une véritable mixité au sein de ces nouveaux établissements dont l'ouverture est programmée pour la rentrée scolaire de septembre 2022.

Dans cette perspective, la définition des secteurs de recrutement de ces nouveaux collèges a fait l'objet d'une concertation citoyenne, au cours du 2^{ème} semestre de l'année 2021, associant les élus locaux, les chefs d'établissements, les Directeurs d'écoles, les partenaires associatifs et les parents d'élèves, dans l'objectif de favoriser durablement la mixité sociale au sein des 2 nouveaux établissements implantés dans les quartiers de Saint-Simon et Guilhermy.

Afin de mener à bien cette nouvelle démarche de dialogue citoyen, le Conseil départemental a mobilisé le cabinet « Médiation environnement » dans le cadre d'un marché subséquent à l'accord-cadre d'« Assistance à la Maîtrise d'Ouvrage (AMO) au titre de prestations pour des temps et espaces de dialogue citoyen dans les projets des Directions du CD31 » (marché N° 21M427 notifié le 19 août 2021.).

- Description et bilan de l'action :

Le prestataire retenu, « Médiation environnement » (Lieu-dit « La Mercerie » - 72 800 SAVIGNE SOUS LE LUDE) assiste donc la Direction de l'éducation dans l'élaboration et l'animation des temps et espaces de dialogue citoyen et contribue à définir la stratégie pour assurer la réussite du projet, favoriser l'attractivité des 2 nouveaux collèges et l'adhésion des familles.

L'AMO a pour mission d'intervenir dans les différentes étapes du dialogue citoyen relatifs à la sectorisation des 2 nouveaux collèges pour :

- contribuer à l'élaboration de la stratégie, de la méthode et de l'animation des espaces de dialogue citoyen ;
- produire des supports, des synthèses et des comptes rendus (aide à la décision).

A ce titre l'AMO intervient dans la préparation et l'animation des réunions publiques.

Le travail engagé a permis de définir différents scénarios concernant les secteurs de recrutement des 2 nouveaux collèges en combinant l'équilibre démographique, social (mixité) et la configuration des secteurs (accessibilité, transports...). La définition des périmètres de recrutement définitifs, applicables

à la rentrée scolaire 2022, fera l'objet d'un vote en séance du Conseil départemental le 25 janvier 2022, après avis du CDEN.

Outre les réunions de travail conduites avec l'AMO, pas moins de 7 réunions publiques ont été réalisées entre octobre et décembre 2021. Près de 1 400 personnes ont participé à ces rencontres, essentiellement des parents d'élèves. Les divers avis, remarques et suggestions exprimés lors de ces réunions publiques ont permis de générer plus de 20 scénarios et de faire évoluer sensiblement le projet initial de façon à obtenir le plus large consensus.

- **Calendrier de l'action :**
 - Octobre à décembre 2021

- **Budgets de l'action :**

Budget Etat	Budget CD31	Budget Global	Budget Engagé	Budget Exécuté au 31/12/21
16 200 €	16 200 €	32 400 €	32 400 €	32 00 €

Action : Prêt tablettes numériques aux collégiens

- **Description et bilan de l'action :**

La période de confinement impose à nouveau aux élèves de poursuivre leur scolarité depuis leur domicile, ce qui met en difficulté les familles les plus précaires qui ne possèdent pas les outils numériques adéquats. Habituellement, ces élèves ont accès aux ordinateurs des collèges, des médiathèques et associations hors cadre scolaire et du réseau d'entraide du voisinage. De plus, les usages du numérique ont augmenté en raison des nouvelles méthodes de travail adoptées à l'occasion du premier confinement.

A ce titre, 165 tablettes ont été conservées par certains collèges (REP+, REP et collèges accueillant des élèves dans le cadre du projet mixité) après le prêt effectué lors du 1^{er} confinement en avril 2020.

De plus, les 57 collèges déjà équipés de chariots de 15 tablettes élèves ont reçu la procédure technique pour prêter s'ils le jugeaient nécessaire tout ou partie de ces tablettes.

Cela a permis au Conseil départemental dès le début du deuxième confinement et en concertation avec les services académiques, de solliciter les chefs d'établissement des autres collèges pour identifier les familles pour lesquelles l'enseignement à distance de leurs enfants s'avérait compromis, faute d'équipement informatique adapté.

Ainsi, 195 tablettes ont été prêtées :

- **1 collège REP+ et cité éducative (20 tablettes) :**
TOULOUSE Bellefontaine

- **3 Collèges du projet mixité : (40 tablettes) :**
BALMA J. Rostand, TOULOUSE P. de Fermat et TOULOUSE E. Zola

- 15 collèges sans dispositif particulier (135 tablettes) :

AURIGNAC Emile Paul Vayssié, AYGUESVIVES Jean-Paul Laurens, BLAGNAC Jean Mermoz, BOULOGNE SUR GESSE Charles Suran, CARAMAN François Mitterrand, CARBONNE André Abbal, COLOMIERS Jean Jaurès, COLOMIERS Voltaire, LE VERNET Marcel Doret, LHERM Flora Tristan, L'ISLE EN DODON Léon Cazeneuve, PORTET SUR GARONNE Jules Vallès, SAINT-BEAT François Cazes, SAINT-ORENS Jacques Prévert et TOULOUSE Anatole France

L'avis des chefs d'établissement a été recueilli lors d'échanges téléphoniques : les tablettes ont été utilisées par les élèves à leur domicile. Certaines, en accord avec le chef d'établissement et les services départementaux, ont été conservées par les familles. Des supports co-rédigés par les services académiques et départementaux ont été distribués aux établissements par courrier électronique.

La DRANE (Direction régionale académique pour le numérique éducatif) a diffusé de la documentation en ligne sur l'ENT.

Les chefs d'établissement assurent le suivi des tablettes mises à disposition des élèves dépourvus de matériels personnels.

La reconduction de l'action sera étudiée en fonction du contexte sanitaire.

- **Calendrier de l'action :**

➤ Début avril 2021 à fin juin 2021

- **Budgets de l'action :**

Budget Etat	Budget CD31	Budget Global	Budget Engagé	Budget Exécuté
41 987,50 €	41 987,50 €	83 975 €	83 975 €	83 975€

Thème : Favoriser l'émancipation des jeunes isolés et vulnérables

Action : Résidence habitat jeune (65 places)

- Description de l'action :

En 2004, souhaitant améliorer le dispositif de gestion des contingents réservataires en résidences Habitat Jeunes, le Conseil départemental a transféré leur utilisation à l'Aide Sociale à l'Enfance afin que, dans le cadre de ses actions d'aide aux jeunes majeures, la Direction Enfance et Famille puisse les proposer comme alternative à un accueil en internat, en établissement.

Cette action, visant à favoriser l'autonomie des jeunes majeurs en s'appuyant sur les prestations de droit commun, correspond aux missions des Résidences Habitat Jeunes qui sont de favoriser la socialisation et l'autonomie des jeunes par l'habitat en leur offrant un panel d'installations et de services.

Jusqu'en 2020, 6 Résidences Habitat Jeunes (Espérance, Jolimont, le Venasque, Blagnac Constellation, Eco Campus des Compagnons du Tour de France, San Francisco) gérées par 4 associations différentes étaient concernées par ce dispositif qui mobilisait au total 52 places sur les quotas réservataires.

- Bilan de l'action :

A compter du 1/5/2021, suite à l'ouverture de 2 nouvelles Résidences Habitat Jeunes gérées par l'Association Jeunes O Toulouse (Résidence @Home et l'Escale), 13 nouvelles places ont été mobilisées (5 places à la Résidence @Home à Labège et 8 places à l'Escale à Muret.) Les premiers jeunes ont été orientés vers ces nouvelles structures dès le mois de mai, la totalité des places est occupée à partir de novembre.

En 2021, pour l'ensemble des RHJ, 78 jeunes ont pu bénéficier d'un accueil et d'un accompagnement permettant ainsi d'achever leur prise en charge par l'ASE et de les accompagner, in fine, vers l'accès à un logement autonome.

- Calendrier de l'action :

- Actions socio-éducatives collectives, d'écoute et d'informations ;
- Accompagnement pour l'accès à l'emploi, la formation, au logement et à la santé.

- Budgets de l'action :

Budget Etat	Budget CD31	Budget Global	Budget Engagé	Budget Exécuté au 31/12/21
222 300 €	222 300 €	444 600 €	441 899€	441 899 €

Thème : Centre départemental mère enfant

Action : Centre départemental mère enfant/Création de places supplémentaires au centre parental du Foyer du Mai

- **Description de l'action** : Protéger les enfants en favorisant le maintien du lien mère-enfant

La place de l'enfant étant auprès de ses parents, le Conseil départemental de la Haute-Garonne s'est engagé à créer un Centre Départemental d'Accueil Mère-Enfants afin de permettre le maintien de l'enfant dans son milieu familial. Ce centre s'adresse aux femmes enceintes et mères isolées avec au moins un enfant de moins de 3 ans.

Le code de l'action sociale et des familles et plus précisément l'article L112-3 du 6 mars 2007 modifié par la loi n°2016-297 du 14 mars 2016 - art. 1 dispose que :

- « La protection de l'enfance vise à garantir la prise en compte des besoins fondamentaux de l'enfant, à soutenir son développement physique, affectif, intellectuel et social et à préserver sa santé, sa sécurité, sa moralité et son éducation, dans le respect de ses droits. Elle comprend des actions de prévention en faveur de l'enfant et de ses parents [...] ».
- L'article L.222-5 du code de l'Action Sociale et des Familles précise les publics pris en charge par le service de l'aide sociale à l'enfance sur décision du président du Conseil départemental, et notamment : « Les femmes enceintes et les mères isolées avec leurs enfants de moins de trois ans qui ont besoin d'un soutien matériel et psychologique, notamment parce qu'elles sont sans domicile (...) ».

La crise économique et sociale consécutive à la crise sanitaire liée au COVID-19 touche notamment les personnes les plus vulnérables parmi lesquelles les femmes enceintes et mères isolées avec enfants de moins de 3 ans.

Chaque jour, le département met à l'abri environ 300 femmes enceintes et mères isolées avec leurs enfants de moins de 3 ans.

Le département demeure confronté à un nombre important de mères isolées avec leurs enfants de moins de 3 ans.

Les enjeux concernent donc :

- La construction d'un parcours entre la mise à l'abri des publics et leur accès à un logement autonome qui pourra se mettre en place en diversifiant les capacités de prise en charge du département ;
- La régularisation des situations administratives de ces mères isolées afin de leur permettre d'accéder au droit commun et de les accompagner vers l'autonomie.

L'objectif est de pouvoir offrir une offre adaptée à ces mères avec enfants qui par défaut sont aujourd'hui dans des hôtels.

Le CDAME, ouvert le 1/3/2021, permet de mettre en place l'accès aux droits et d'offrir un espace et un temps nécessaire à l'évaluation de la situation afin de déterminer le besoin d'une prise en charge dans le cadre de la protection de l'enfance ou d'un accompagnement à l'accès au logement autonome. Par ailleurs et dans ce contexte, une autorisation de créer 19 places supplémentaires a été accordée au Centre Parental géré par le Foyer du May à compter du 1^{er} janvier 2020.

Il s'agit là d'un établissement d'hébergement accueillant au titre de la protection de l'enfance des femmes enceintes ou des parents accompagnés d'un enfant de moins de 3 ans proposant :

- Un hébergement en appartements diffus ;
- Un accompagnement individualisé ;
- Une aide matérielle, éducative et psychologique ;
- Un soutien à la parentalité ;
- Des activités collectives ;
- Une équipe pluridisciplinaire pour intervenir sur les différents champs de l'accompagnement.

- **Bilan de l'action :**

1) **CDAME** :

L'ouverture de ce centre, effective au 1/3/2021, a nécessité un important travail préalable de maîtrise d'ouvrage.

Personnes présentes au 31/10/2021	52
Nombre d'appartements occupés	22
Nombre d'orientations en cours d'entrée	4
Nombre d'enfants à naître	2
Nombre de personnes accueillies sur la période	79 (32 familles)
Nombre de sorties du dispositif	27 (10 familles)

Entre le 01/03 et le 31/10/21, l'équipe du CDAME a rencontré 52 familles. 32 familles ont été admises au CDAME, soit 79 personnes. 25 familles ont pu accéder à une ouverture de droits (13 accès à la santé et 12 ouverture de ressources.) 10 familles sont sorties du dispositif, dont 7 vers des structures d'hébergement pérennes. 2 familles bénéficient d'une mesure de protection.

Besoins repérés :

Place en diffus accompagnement social renforcé :

- Situation sociale enkystée nécessitant un accompagnement social en vue du déblocage de situation et ouverture de droit.
- Sécurisation et anticipation de passage à la rue de mère avec enfant.
- Permet de répondre aux besoins sociaux quand l'évaluation met en avant une relation mère enfant adaptée.
- Accès à l'autonomie grâce à des logements diffus.

Perspectives d'évolution :

- Equipe mobile hôtel en amont des admissions.
- Place dans l'attente de dispositif ou dans l'attente de déblocage avec accompagnement renforcé en diffus pour laisser place à la mission d'évaluation sur le logement regroupé.
- Mise en place d'un suivi de 15 jours lors de l'accès à un logement autonome.

2) Extension de places au centre parental du Foyer du May :

L'extension de places a été effective dès 2020. Le budget prévisionnel attribué pour le Foyer du May au titre de l'année 2021 est de 1 085 540,35 € pour un nombre de journées prévu de 28 000. Ce budget est alloué pour 84 places (65 places + l'extension de 19 places validée début 2020.)

- **Calendrier de l'action :**

- Ouverture du CDAME le 1/3/2021 avec prise en charge des premières situations dès le mois de mars

- **Budgets de l'action :**

Budget Etat	Budget CD31	Budget Global	Budget Engagé	Budget Exécuté au 31/12/21
337 500 €	337 500 €	675 000 €	663 803 €	663 704 €